



PROJET PÉDAGOGIQUE DU CENTRE DE LOISIRS DE LARRA

**ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)
maternelle et élémentaire**

**ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole) du
mercredi, maternelle et élémentaire**

2022- 2025



Table des matières

INTRODUCTION	2
1.CONTEXTE GEOGRAPHIQUE ET DEMOGRAPHIQUE	3
1.1 Généralités	3
1.2. Atouts : une commune attractive et une population jeune	4
1.3. Enjeux : maintenir un environnement adapté tout en s'ouvrant à l'extérieur	8
2. LA STRUCTURE.....	9
2.1 Les locaux :	9
2.2 Les équipes :	10
2.3 Les effectifs enfants :	12
3. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT	12
3.1 Fonctionnement de l'ALSH.....	12
3.2 Fonctionnement de l'ALAE du mercredi	14
3.3 Fonctionnement du service multi accueil : SMA	16
3.4 Les activités :	18
3.5 Repas et temps calme :.....	19
3.6 Accueil des enfants en situation de handicap	19
4. PRESENTATION DU PROJET PEDAGOGIQUE.....	20
4.1 Objectifs pédagogiques du PEDT	20
4.2 Axes éducatifs et évaluation :.....	20
AXE 1 : L'ENVIRONNEMENT	20
AXE 2 : L'OUVERTURE SUR LE MONDE	22
AXE 3 : LE VIVRE-ENSEMBLE	23
4.3 Sorties, intervenants, mini-séjours :.....	24
4.4 Évaluation et suivi du projet	25
5 Les partenaires :	27
5.1 les partenaires institutionnels.....	27
5.2 Les parents : lien et communication.....	28
6.ANNEXES.....	29
6.1 Plan mercredis 2022-2025.....	29
6.2 Règlement intérieur des accueils périscolaires et extrascolaires	33
6.3 Projet pédagogique mini-séjour vélo	43
6.4 Projet mare	53

INTRODUCTION

La réglementation spécifique des ACCEM (Accueil Collectif à Caractère Educatif de mineurs) est regroupée dans le code de l'action sociale et des familles dans la partie législative et dans la partie réglementaire. Cependant, celle-ci n'est exclusive : d'autres réglementations concernent les ACCEM, tels que le code de la route pour tout déplacement, le code de la santé publique (avis et contrôle de la PMI). Ainsi que la réglementation propre au ministère de l'Education Nationale.

Les services péri et extrascolaires de la commune accueillent les enfants de la commune, âgés de 3 à 13 ans, sur les temps de vacances scolaires et les mercredis ainsi que les temps de garderie matin, midi et soir.

C'est un espace qui est dédié aux enfants, tant dans la conception des locaux, la mise à disposition de matériel que les adultes qui l'entourent.

Cet espace est également un lieu où les enfants doivent se sentir en sécurité affective, physique et psychologique. Les adultes qui encadrent les enfants et animent les activités sont présents pour y veiller.

Ils permettent aux enfants de jouer, s'épanouir, se socialiser et se sociabiliser dans un espace accueillant et bienveillant.

L'enfant est un être en devenir, il a besoin de :

- Règles pour se construire et se socialiser.
- Expérimenter, manipuler pour comprendre le monde qui l'entoure.
- Comprendre ce que l'on attend de lui, c'est un être social qui vit dans un milieu agissant.
- Profiter de ces moments de détente pour jouer, prendre du plaisir, apprendre en s'amusant.

L'animateur est présent comme un acteur complémentaire à la famille et l'école, il participe à l'éveil et la curiosité de chaque enfant. Il aide, il encourage, il donne confiance mais ne fait pas à la place de l'enfant.

La commune de Larra développe depuis plusieurs années, une politique éducative s'appuyant sur les valeurs républicaines fondamentales ainsi que sur des principes de laïcité, de solidarité et mixité filles/garçons.

Elle s'est dotée d'un Projet Educatif De Territoire qui fixe les grandes orientations de sa politique jeunesse.

Le projet pédagogique de la structure s'appuie sur le Projet Educatif de Territoire en matière de valeurs et d'objectifs, il a aussi permis de créer et développer une politique de continuité éducative.

Ce projet pédagogique constitue un cadre structurant et évolutif, plaçant **l'enfant au cœur de son éducation**, dans un environnement propice à son développement personnel et collectif.

Avec l'ouverture du centre de loisirs aux vacances de printemps 2025, un nouveau projet pédagogique sera élaboré avec l'ensemble des équipes et en lien avec le nouveau PEDT 2026/2030.

1.CONTEXTE GEOGRAPHIQUE ET DEMOGRAPHIQUE

1.1 Généralités

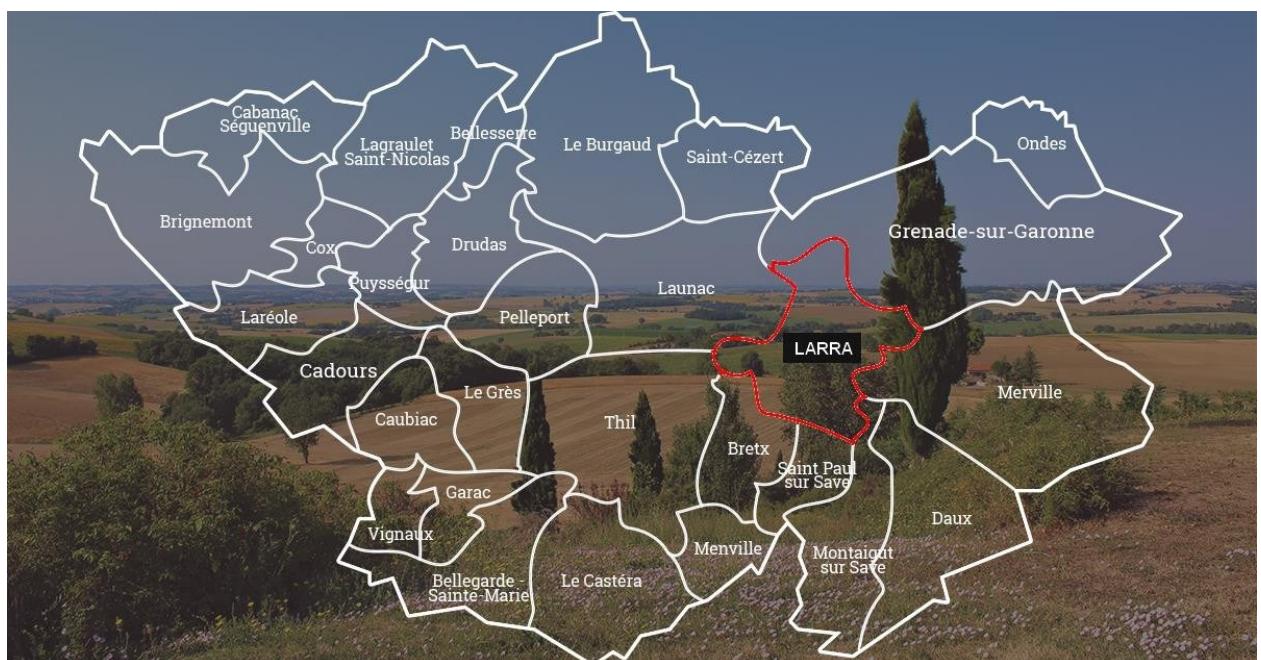
Située dans le nord-ouest toulousain, dans la partie nord de la Haute-Garonne, Larra est une commune rurale de 2 250 habitants membre de la communauté de commune des Hauts-Tolosans.

Celle-ci s'est dotée d'une Convention Territoriale Globale (2022-2025) qui mentionne dans son article 1 de la convention :

« la présente convention, vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Elle a pour objet :

- d'identifier les besoins prioritaires sur la commune ou communauté de communes ;
- de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- de pérenniser et d'optimiser l'offre de services existante, par une mobilisation des co-financements
- de développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.
- de permettre l'expérimentation de nouvelles actions partenariales et co-construites.



Source : CCHT

1.2. Atouts : une commune attractive et une population jeune

Ce sont majoritairement des jeunes couples avec enfants qui habitent la commune : un quart de la population a moins de 14 ans, 12,4% entre 15 et 29 ans, 27,7 % entre 30 et 44 ans (source : INSEE 2021). Ce sont donc les deux tiers des habitants qui ont moins de 45 ans.

POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

Âge	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	1 432	100,0	1 765	100,0	2 181	100,0
0 à 14 ans	336	23,5	431	24,4	555	25,5
15 à 29 ans	200	13,9	253	14,3	270	12,4
30 à 44 ans	353	24,7	450	25,5	605	27,7
45 à 59 ans	324	22,6	358	20,3	419	19,2
60 à 74 ans	154	10,7	210	11,9	226	10,4
75 ans ou plus	66	4,6	64	3,6	107	4,9

- Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

Il faut y voir un facteur de dynamisme et de vitalité de Larra.

Les raisons de l'attractivité de la commune sont à chercher dans le caractère rural du territoire, associé à la proximité de communes plus peuplées et plus urbanisées (Grenade sur Garonne, Merville). Ainsi que des bassins d'emplois que sont Colomiers, Blagnac et Toulouse.

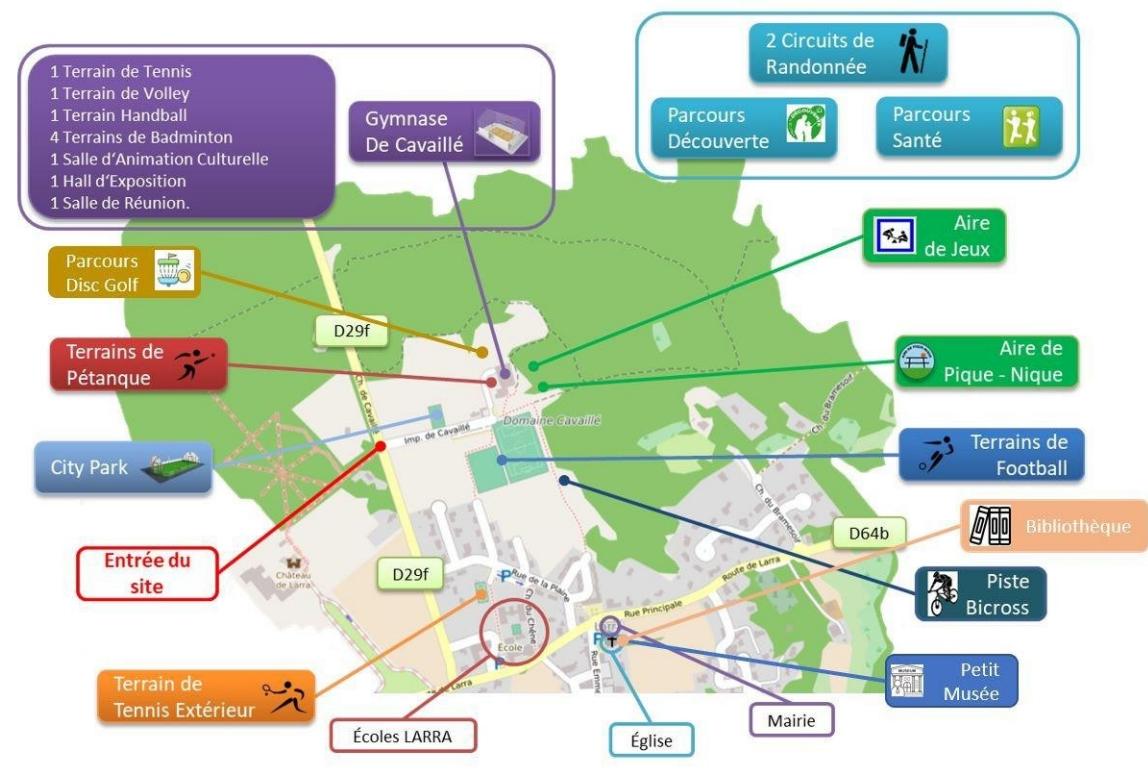
Des commerces de proximité : boulangerie, épicerie, coiffeur, cabinet médical (docteurs et infirmiers), ostéopathe, agence immobilière.

Un café multiservices dans le cadre des « 1000 cafés » ainsi que la rénovation de la maison pour tous offrent un nouvel espace de rencontres et de convivialité sur la place du village.

Autre atout du territoire : le domaine de Cavaillé, situé au cœur du village.

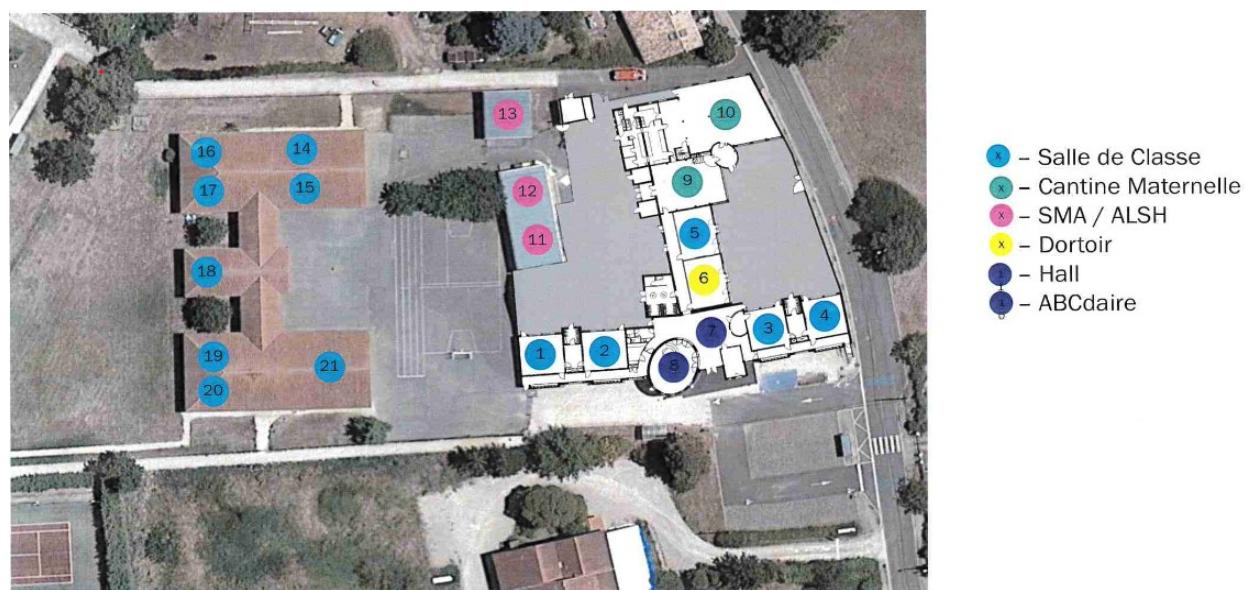
Ce domaine est un atout majeur pour notre structure, il nous permet bien sûr de quitter les locaux mais c'est un véritable espace de jeux avec la possibilité de proposer des grands jeux, jeux de cache-cache en toute sécurité. Ainsi qu'un espace de découvertes infinies de la faune et de la flore avec une grande variété d'espaces animales et végétales.

Le village possède quelques édifices intéressants du point de vue patrimonial, un ancien couvent, un lavoir, des puits. La mairie et la médiathèque sont installées dans l'ancien presbytère proche de l'église de la fin du XIX -ème siècle, la maison pour tous (ancienne mairie) dont les murs sont couverts de galets et de briques roses typiques de la région. Sa proximité nous amène à découvrir le patrimoine communal.



Un tissu associatif diversifié et dynamique qui regroupe des associations sportives et de loisirs (foot, hand, pétanque, badminton, tennis), art et culture (l'art en village, poterie et arts du feu), associations de parents d'élèves ou intergénérationnelle. Au total, 23 associations au sein desquelles des bénévoles animent la vie du village et permettent aux larrassiens de pratiquer des activités.

Plan de masse des écoles et des locaux ALSH



La commune de Larra connaît une croissance démographique forte depuis plusieurs années. Le nombre d'élèves scolarisés ne cessent de progresser : entre janvier 2020 et juillet 2021, 150 familles se sont installées à Larra (recensement fait pour l'accueil des nouveaux arrivants).

A la rentrée scolaire 2023, une nouvelle classe a été créée à l'école maternelle.

Le tableau suivant montre l'évolution des effectifs à la maternelle et à l'élémentaire :

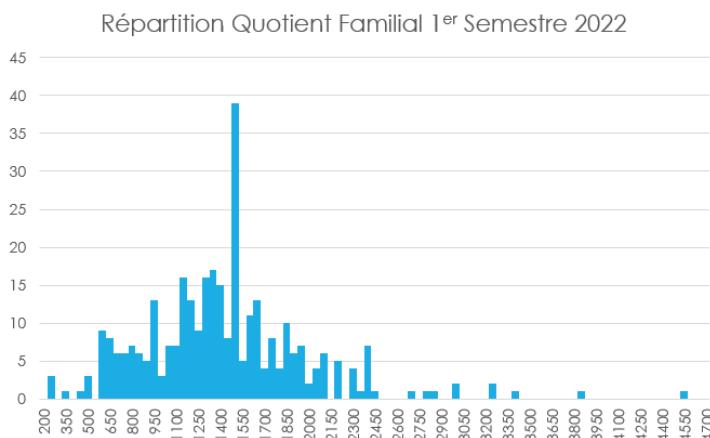
ANNEE SCOLAIRE	Nombre d'élèves en maternelles	Nombre d'élèves en élémentaire
2024 - 2025	119	193
2023 - 2024	120	194
2022 - 2023	114	192
2021 - 2022	113	201
2017 - 2018	99	158

(Source : Education nationale)

La construction de nouveaux lotissements et logements sociaux à venir laisse présager une évolution de la population et donc des enfants scolarisés. En effet, le bassin d'emploi étant principalement Toulouse, Colomiers et Blagnac avec toujours l'attractivité d'Airbus, ce sont surtout de jeunes couples de catégorie socioprofessionnelle favorisée (CSP +) qui s'installent sur la commune. Cette composition sociale des effectifs transparaît dans la répartition des quotients familiaux.

Moyenne : 1407

Médiane : 1379



CANTINE		
	QF	Nb
TRANCHE 1	0 679	28
TRANCHE 2	680 1359	128
TRANCHE 3	1360 6000	170

ALSH		
	QF	Nb
TRANCHE 1	0 430	5
TRANCHE 2	431 680	23
TRANCHE 3	681 1230	94
TRANCHE 4	1231 5000	204

Source : mairie de Larra

POP T5 - Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle

POP T5 - Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle

Catégorie socioprofessionnelle	2010 %	2015 %	2021 %
Ensemble	1 088	100,0	1 294 100,0
Agriculteurs exploitants	23	2,2	0 0,0 19 1,2
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	47	4,3	19 1,5 82 5,1
Cadres et professions intellectuelles supérieures	106	9,7	198 15,3 233 14,6
Professions intermédiaires	219	20,1	251 19,4 387 24,3
Employés	192	17,6	270 20,9 276 17,3
Ouvriers	164	15,1	126 9,7 188 11,8
Retraités	188	17,3	222 17,2 277 17,4
Autres personnes sans activité professionnelle	149	13,7	208 16,0 132 8,3

- Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2024.

AM T3 - Composition des familles

FAM T3 - Composition des familles

Type de famille	2010 %	2015 %	2021 %
Ensemble	426	100,0	541 100,0 647 100,0
Couples avec enfant(s)	239	56,0	299 55,4 391 60,5
Familles monoparentales	39	9,2	53 9,8 62 9,6
Hommes seuls avec enfant(s)	8	1,8	10 1,8 29 4,4
Femmes seules avec enfant(s)	31	7,3	43 8,0 34 5,2
Couples sans enfant	149	34,9	188 34,8 193 29,9

- *Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2024.*

1.3. Enjeux : maintenir un environnement adapté tout en s'ouvrant à l'extérieur

La croissance démographique de la commune (+37% en 10 ans) se traduit par une augmentation constante des effectifs accueillis aux écoles et dans les services périscolaires et extrascolaires, avec un nombre d'élèves de 24 par classe grâce à des ouvertures successives de classes nouvelles mais qui génère une réduction des locaux disponibles.

Un second enjeu est celui de la mobilité : Larra n'est pas correctement desservie par les transports en commun et l'enclavement causé par cette absence de maillage caractérise l'ensemble des communes de l'ouest de l'intercommunalité. Cette insuffisance de transports en commun complexifie la politique de recrutement et de formation du personnel des écoles.

2. LA STRUCTURE

2.1 Les locaux :

L'accueil de loisirs sans hébergement est actuellement situé dans les locaux de l'école maternelle Jacques Sirven, 1 place du 8 mai 1945, au cœur du village, proche de la mairie.

Il se compose de :

MATERNELLE	ELEMENTAIRE
<ul style="list-style-type: none">- 1 hall d'accueil mutualisé à tous les enfants pour l'entrée de l'ALSH. Il est aménagé de chaises et de tables ainsi que du matériel pédagogique.- des sanitaires (toilettes et lavabos) pour les enfants de maternelle.- 1 salle de sieste.- 1 salle de motricité.- 1 bibliothèque (BCD)- 1 cour goudronnée et équipée de tracés de jeux au sol, d'une aire de jeux et d'un préau.- 1 préfabriqué avec une salle aménagée avec des tables, des chaises, des armoires contenant du matériel pédagogique et sportif.Un coin lecture avec des banquettes et des livres. Elle sert de salle d'activités.Un coin infirmerie et un frigidaire.La seconde salle est plutôt dédiée aux jeux en groupes (jeux de rondes, jeux assis).Un couloir équipé de toilettes et lavabos ainsi que de porte-manteaux séparent ces deux salles.- une salle de classe climatisée est également à notre disposition en cas de fortes chaleurs.- la cuisine et deux réfectoires sont situés dans les locaux de l'école. On y accède par un couloir depuis le hall d'accueil.	<ul style="list-style-type: none">- 1 préfabriqué climatisé, aménagé avec des tables et des chaises, des armoires contenant du matériel pédagogique et sportif.- Un coin détente avec une banquette, un tapis et des livres à disposition.- Un mur avec de la peinture ardoise pour des jeux de tableau. Des fresques réalisées par les enfants.Un coin infirmerie et un frigidaire.- Un couloir avec des porte-manteaux et un sanitaire muni d'une toilette et d'un lavabo.- 1 cour aménagée avec une zone sports, un terrain avec des cages de but (foot, hand), un panier de basket, des tracés au sol.- 1 cour goudronnée avec un terrain de jeux (cages de but et panneaux de basket) et des tracés au sol.- Deux préaux dont un avec un mur muni de 2 tableaux blancs pour des jeux de tableaux ou autre.- 1 espace enherbé et assez vaste pour proposer des jeux.- 1 espace avec 3 carrés potager où sont cultivés légumes et fleurs.- Quelques arbres nous permettent d'installer des tables dehors à l'ombre. Il y a aussi des composteurs.Nous installons également des jeux d'eau sous le préau afin de rafraîchir les enfants de maternelle et d'élémentaire.- Une salle de classe climatisée est à notre disposition en cas de fortes chaleurs.

2.2 Les équipes :

L'équipe d'animation a changé au cours de ces trois années, les animateurs titulaires de la fonction publique territoriale (FTP) ont souhaité, pour la majorité, effectuer une reconversion professionnelle, l'effet post COVID en est une des causes. Beaucoup de turn-over dans les équipes et des difficultés à recruter des animateurs qualifiés.

Deux enjeux pour l'avenir : la formation et la titularisation des agents en CDD.

- Composition :

Direction :

- Une coordonnatrice Enfance-Education équivalence BEAPJEPS titulaire FPT
- Une directrice BEAPJEPS titulaire FPT

en maternelle :

- 1 animatrice BAFA en CDD
- 2 animatrices CAP petite enfance en CDD
- 4 ATSEM CAP Petite enfance, 2 titulaires FPT et 2 en CDD
- 1 animatrice non BAFA titulaire FPT
- 1 apprentie CAP APE

en élémentaire :

- 1 animatrice stagiaire BAFA en CDD
- 3 animatrices non BAFA en CDD

- 2 agents d'entretien en CDD en maternelle
- 3 agents d'entretien dont 2 en CDD en élémentaire
- 2 cuisiniers titulaires

L'équipe se complète durant les vacances scolaires de stagiaires BAFA ou BAFD ainsi que d'animateurs BAFA de la commune ou de la CCHT.

- Les taux d'encadrement le mercredi (moins de 5h/jour avec PEDT) :

-1 animateur/14 enfant en maternelle

-1 animateur/18 enfants en élémentaire

- Les taux d'encadrement pour les vacances (plus de 5h/jour avec PEDT) :

-1 animateur/8 enfants en maternelle

-1 animateur pour 12 en élémentaire

- Pas de taux d'encadrement sur les temps périscolaires (avant la classe, pause méridienne et après la classe) car ces accueils sont des garderies.

- Fonctionnement :

Des temps de réunion sont programmés pour l'équipe d'animation :

- 1h00 hebdomadaire pour les temps du SMA.
- 1h00 hebdomadaire pour l'ALAE du mercredi.
- 4h00 pour chaque période de petites vacances scolaires et 10h00 pour la préparation de l'été.
- 7h00 : réunion de pré-reentrée avec l'ensemble des équipes.

Ils permettent de préparer :

- les projets d'activités.
- les programmes des mercredis et vacances scolaires.
- des régulations dans l'organisation des accueils péri et extrascolaires.
- les difficultés rencontrées avec les enfants.
- les difficultés au sein de l'équipe, partage de compétences et de pratiques.

Moments indispensables pour une équipe, ces temps d'échanges sont nécessaires pour fédérer et créer du lien. Mais également pour favoriser les partages d'expériences et retour sur des situations vécues et parfois nouvelles (appuis à pratiques). Afin de permettre aux équipes de monter en compétences, acquérir de l'autonomie et prendre confiance en elle.

Les cuisiniers et les agents d'entretien des locaux sont parfois invités aux réunions afin d'évoquer le temps de cantine ou partager des projets sur l'alimentation, le goût, le gaspillage alimentaire, le compostage des déchets.

Un temps de réunion hebdomadaire d'1h30 pour la direction (directrice et coordonnatrice) afin d'organiser le fonctionnement des structures, les plannings des agents, les projets à développer dans le cadre de la politique enfance-jeunesse de la commune.

Il s'agit aussi d'informer les équipes des projets portés par l'équipe municipale (exemple récent, le label territoire engagé pour la nature) et les partenariats avec les associations de la commune.

- Formation :

La municipalité a mis en place un programme de formation pour l'ensemble des agents, chaque année, une journée est dédiée à une formation. Ainsi depuis 2 ans les agents ont été formés aux gestes de premiers secours (PSC1) ainsi qu'à l'utilisation des extincteurs (prévention des incendies). La formation s'effectue également par la direction lors des réunions, débriefing et auprès des stagiaires BAFA ou BAFD.

Les agents ont accès aux formations proposées par le CNFPT ou par la SDJES.

3 Suivi sanitaire et PAI :

- Les premiers soins sont effectués par un membre de l'équipe ayant suivi et obtenu la formation PSC1. L'équipe dispose d'un sac de premiers secours (en lien avec les recommandations de la SDJES) et d'un registre de soins.
Tous les soins doivent y être consignés. La personne qui apporte des soins doit se protéger par le port de gants et s'assurer que l'enfant ne présente pas de risque d'allergies. Il doit informer la directrice des structures qui informera les parents.
L'appel aux secours doit être mesuré et réfléchi, il peut apporter un conseil en cas de doute sur les mesures à prendre.

Le suivi sanitaire est assuré de préférence par la directrice des structures, elle veille à la bonne tenue du registre des soins, la tenue à jour du sac de soins, le suivi des PAI.

- Les PAI (Protocole d'Accueil Individualisé)

La liste des PAI est établie par les directrices de l'école maternelle et élémentaire, elle est transmise à la directrice des structures et portée à la connaissance des personnes qui concourent à l'accueil (dans le respect de la confidentialité).

Les dossiers des enfants (fiche de renseignements) sont à la disposition des animateurs et rangés dans une armoire à clé.

- Les cas d'éviction

L'éviction de la collectivité est réservée à 11 pathologies seulement dont la rougeole, la scarlatine et les oreillons. L'éviction de la collectivité est une obligation réglementaire pour certaines pathologies (cf : le guide pratique « collectivités de jeunes enfants et maladies infectieuses»).

2.3 Les effectifs enfants :

A aujourd'hui, le centre de loisirs (mercredi et vacances) peut accueillir au maximum, 32 enfants maternelle (3 à 6 ans) et 36 enfants élémentaire ou collégiens (6 à 13 ans). Nous avons fait le choix d'un encadrement de 4 animateurs en maternelles et 4 en élémentaire. Afin de pouvoir sortir des locaux en toute sécurité et dans le respect de la réglementation.

Pour l'instant, nous répondons aux demandes des familles et n'avons pas besoin d'augmenter la capacité du centre de loisirs.

Les effectifs des temps périscolaires augmentent, au plus haut sur le temps de repas 97% des enfants fréquentent ce temps.

Effectifs garderie	SMA Matin	Cantine	SMA Soir
Maternelles	23 à 30 enfants	108 à 112 enfants	48 à 66 enfants
Élémentaires	40 à 60 enfants	170 à 190 enfants	60 à 93 enfants

3. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

3.1 Fonctionnement de l'ALSH

Public accueilli :

Le centre de loisirs accueille des enfants de **3 à 13 ans**, répartis en deux groupes, les maternelles et les élémentaires.

Horaires : de 7h30 à 18h30 petites vacances scolaires et 7h30 à 18h00 l'été.

Modalités d'inscription : via le portail famille de la mairie avec ouverture des inscriptions 1 mois avant la date des vacances et pendant 15 jours. Puis une semaine pour annuler les inscriptions.

Tarification : modulée selon le quotient familial.

Prestations : matin et repas ou journée entière ou ½ journée l'après-midi uniquement. Le pointage des enfants est effectué par tablettes.

Une journée type au centre de loisirs :

Matin :

- 7h30 - 9h00 : Accueil échelonné des enfants et jeux libres accompagné par les animateurs.
- 9h00 - 9h30 : Temps de regroupement et présentation des activités de la journée.
- 9h30 - 11h30 : Activités éducatives (ateliers créatifs, sport, jardinage, jeux coopératifs selon les axes du PEDT).
- 11h30 - 12h00 : Temps calme et préparation au repas (lavage des mains, passage aux toilettes).

Repas :

- 12h00 - 12h45 : Déjeuner puis temps libre encadré (jeux calmes, lecture, détente).

Après-midi :

- 13h00- 15h00 : temps de sieste pour les plus petits ou à la demande des parents
- 13h30 - 14h00 : Temps de repos pour les plus jeunes, temps calmes pour les élémentaires
- 14h00 - 16h00 : Activités thématiques (projets collectifs, découverte culturelle, activités scientifiques et techniques).
- 16h00 - 16h30 : Goûter et échanges sur les activités de la journée.
- 16h30 - 18h30 : Jeux libres et départ échelonné des enfants.

Les accueils :

- le matin :

Le centre de loisirs ouvre ses portes à 7h30 pendant les vacances scolaires. Deux animatrices accueillent les enfants dans les locaux de la maternelle. C'est un temps d'échanges essentiel entre les parents, les enfants et les animateurs. Ces derniers sont à l'écoute des parents et des enfants, ils les rassurent et favorisent ainsi la transition maison/ centre de loisirs.

Les enfants sont invités à déposer leurs affaires aux porte-manteaux puis à se diriger vers les activités mises en place dans le hall (jeux de société, coins lecture, dessins, puzzles ou dessins).

Un troisième animateur arrive à 8h00 et prend en charge les enfants qui souhaitent sortir dans la cour pour jouer, papoter ou ne rien faire (certains enfants aiment à regarder les autres jouer, rêver ou laisser libre cours à leur imagination).

Un autre animateur arrive à 8h30, les élémentaires intègrent alors leurs locaux et proposent des activités adaptées aux enfants.

L'accueil du matin se déroule ainsi jusqu'à 9h30 avec une arrivée échelonnée des enfants et des animateurs.

Les activités de la journée commencent par un réveil musical. Le programme de la journée est présenté aux enfants, ils ont le choix entre deux activités le matin et l'après-midi.

- le soir:

L'accueil du soir se déroule de 16h30 à 18h30 pendant les petites vacances et 18h00 l'été.

C'est également un temps d'échanges essentiel entre les animateurs, les parents et les enfants, notamment sur la journée de l'enfant.

Au moins 4 animateurs sont présents à 16h30 puis ils quittent leur poste au fur et à mesure du départ des enfants pour un accueil mutualisé assurés par deux animateurs de 18h00 à 18h30.

Des pôles d'activités sont organisés en fonction des envies des enfants et adaptés à la fin de journée. Ainsi, des jeux de construction, de sociétés, lecture ou jeux calmes sont proposés. Il est aussi possible de ne rien faire, d'être entre copains. Les animateurs accompagnent les enfants sur ce temps, c'est aussi l'opportunité de discuter de « tout et de rien »

- l'après repas :

A Larra, les enfants peuvent fréquenter le centre de loisirs le matin + le repas, les enfants sont alors pris en charge par les parents entre 13h30 et 14h00. Temps de départ et d'arrivée des enfants l'après-midi. Un animateur assure cet accueil car il concerne peu d'enfants.

3.2 Fonctionnement de l'ALAE du mercredi

Public accueilli

L'ALAE du mercredi accueille les enfants de **3 à 13 ans**, répartis en deux groupes, les maternelles et les élémentaires. La commune s'est dotée d'un plan mercredis dans le cadre du PEDT (cf annexe 1)

Horaires : de 11h15 à 18h30 avec le découpage suivant :

- 11h15 à 12h00 : temps de garderie
- 12h00 à 12h45 : repas
- départ ou arrivée des enfants : 13h30 à 14h00
- après-midi : jusqu'à 18h30

Modalités d'inscription : via le portail famille de la mairie, délai de 48h00 pour inscrire ou annuler l'inscription.

Tarification : modulée selon le quotient familial.

Prestations : garderie, garderie +repas, mercredi total ou ½ journée l'après-midi.

Une journée type le mercredi après l'école :

11h15 : fin de la classe

- Appel des enfants qui restent à la garderie.
- Accompagnement au bus scolaire.
- Jeux et activités dans la cour ou le préfa.
- Départ possible des enfants jusqu'à 12h00.

12h00/13h30

1. Lavage des mains et passage aux toilettes.
2. Accompagnement au repas des enfants puis mise à la sieste des petites sections.

3. Temps calme avec des activités appropriées pour les moyennes et grandes sections.
Idem pour les élémentaires

13h30/14h00 : Départ ou arrivée des enfants.

14h00/16h00

- 1.** Début des activités prévues dans le cadre des parcours éducatifs et du Plan mercredi.

16h00/16h30 : Goûter

16h30/18h30 :

- 2.** Départ échelonné des enfants.
- 3.** Temps de garderie
- 4.** Jeux et activités dans la cour ou le préfa.

Les accueils :

- **à la sortie des classes**

- 11H15 : les enfants sortent de classe, soit :

- . Départ au portail de l'école avec les enseignants, prise en charge par les familles.
- . Départ en transport scolaire, accompagnement par un animateur en élémentaire jusqu'à l'arrêt de bus et l'accompagnatrice bus en maternelle.
- . APC pour certains enfants jusqu'à 12h00 qui partent soit avec les familles soit rejoignent la garderie.
- . Accueil à la garderie jusqu'à 12H00 pour les enfants inscrits, 4 animateurs en maternelle et 3 animateurs en élémentaire encadrent cette garderie.

Ils organisent des jeux collectifs ou les enfants jouent en autonomie. Quelques enfants partent sur ce temps mais la plupart restent au repas.

- **l'après repas 13H30/14H00 :**

C'est un temps de départ et d'arrivée des enfants, une animatrice assure ces départs depuis le hall de la maternelle.

- **le soir :**

L'accueil du soir se déroule de 16h30 à 18h30.

C'est également un temps d'échanges essentiel entre les animateurs, les parents et les enfants, notamment sur la journée de l'enfant.

Au moins 7 animateurs sont présents à 16h30 puis ils quittent leur poste au fur et à mesure du départ des enfants pour un accueil mutualisé assurés par deux animateurs de 18h00 à 18h30.

Des pôles d'activités sont organisés en fonction des envies des enfants et adaptés à la fin de journée. Ainsi, des jeux de construction, de sociétés, lecture ou jeux calmes sont proposés. Il est aussi possible de ne rien faire, d'être entre copains. Les animateurs accompagnent les enfants sur ce temps, c'est aussi l'opportunité de discuter de « tout et de rien »

3.3 Fonctionnement du service multi accueil : SMA

Public accueilli

Le SMA accueille les enfants scolarisés à l'école maternelle ou élémentaire, avant et après l'école, ainsi que sur la pause méridienne avec un temps de repas.

Horaires :	Maternelle	Elémentaire
- Accueil du matin :	7h00 à 8h30	7h00 à 8h35
- Accueil du midi :	11h40 à 13h30	12h00 à 13h40
- Accueil du soir :	15h45 à 18h30	16h00 à 18h30/15h45 le vendredi

Modalités d'inscription : via le portail famille de la mairie, délai de 48h00 pour inscrire ou annuler l'inscription pour la cantine. 24h00 pour les accueils du matin et du soir et le ramassage scolaire.

Tarification : modulée selon le quotient familial.

Prestations : SMA matin, SMA midi et SMA soir.

Les accueils :

Accueil du matin :

7h00 : accueil commun par 1 animateur maternelle et 1 animateur élémentaire.

Accueil commun des enfants dans l'école maternelle, pointage sur les tablettes et activités calmes dans le hall de l'école (puzzles, mémoire, livres, éviter les coloriages mais les enfants peuvent dessiner) les enfants doivent être assis autour des tables. Les manteaux et les sacs sont déposés dans le couloir de la sieste.

7h30 : arrivée d'1 animateur maternelle et d'1 élémentaire

1 animateur maternelle part dans le préfa jaune avec les maternelles et 1 animateur élémentaire part avec les enfants au préfa gris.

Accueil des élémentaires au portail gris de la cantine (chemin du chêne), pointage sur les tablettes. Les deux animateurs partent dans le préfa avec les élémentaires. Ils peuvent sortir dans la cour pour jouer (éviter les parties de foot).

7h50/7h55 : L'accompagnatrice du bus assure l'accompagnement du bus. Celui-ci arrive entre 8h20 et 8h30 et s'arrête rue principale pour déposer les maternelles au portail côté petite cour. 1 animatrice prend en charge les enfants pour les amener dans leur classe où sont présentes les ATSEM / les enseignantes. Puis, le bus amène les élémentaires à l'arrêt « Les érables » et l'agent les accompagne jusque dans la cour des élémentaires.

Accueil pause méridienne : cantine et garderie :

Maternelles	11h40/12h40 Temps de repas	12h40/13h30 Temps de jeux et de repos
Classe rose PS-MS	1 ATSEM et 1 agent Appel/passage toilettes et accompagnement repas	2 ATSEM Mise à la sieste (12h40/15h30) et surveillance dortoir des Petites Sections.
Classe verte PS-MS	1 animatrice et 1 agent Appel/passage toilettes et accompagnement repas	3 animatrices Animations pour les moyennes sections dans la grande cour.
Classe violette PS-MS	1 animatrice et 1 agent Appel/passage toilettes et accompagnement repas	Mise en temps calme des MS dans les classes à 13h00.
Classe jaune et bleue GS	2 animatrices Appel/passage toilettes et accompagnement repas	Animations pour les grandes sections dans la petite cour. Mise en temps calme des GS dans les classes à partir de 13h10.

Elémentaires	12h00/13h40 12h00/13h40	12h00/13h40 12h00/13h40
CP AU CM2 2 temps de repas : 12h05/12h35 12h40/13h15	1 animateur fait l'appel à l'aide de la tablette au portail intérieur de la cour. En priorité les CP et CE qui entre dans le réfectoire par groupe de 20 enfants. Environ 80 enfants peuvent s'installer dans le réfectoire. Les talk permettent de faire le lien avec les cuisiniers sur le roulement des enfants dans le réfectoire. 1 animateur est dans le réfectoire et accueille les enfants. Il vérifie le self, l'installation aux tables et que les enfants goûtent à tous les plats. Les enfants peuvent sortir au bout de 30 minutes de temps de repas et s'ils ont convenablement. Les enfants sortent calmement de la cantine. Il doit remettre des couverts et des verres à l'entrée du self tout au long du repas. Une attention sera portée aux enfants ayant des PAI et des sans porc.	Activités avec les enfants : -Tournois sportifs, - grands jeux (balle au camp, balle assise, épervier) - jeux de société - activités manuelles (bracelets brésiliens, cartes de vœux, décoration de Noël etc.) Rester dans la cour jusqu'à la prise de poste des enseignants à 13h40. Signaler aux enseignants les départs des enfants, les appels aux parents, les grosses disputes entre enfants.

	<p>4 animateurs dans la cour qui surveillent les enfants notamment les toilettes de l'école.</p> <p>Être vigilant sur les disputes, les jeux de bagarre, les groupes</p> <p>Créer du lien avec les enfants.</p>	
--	---	--

Accueil du soir :

Maternelles : 15h45

- > L'accompagnatrice du bus prend en charge les enfants du bus, pointage dans le hall de l'école avant de se diriger vers l'accès au bus.
- > les animatrices prennent en charge les enfants qui restent au SMA pour un premier temps de goûter. Chaque animatrice s'occupe d'un groupe, aide à l'ouverture des emballages, gourdes et s'assure que chaque enfant prenne son goûter. A l'issu de ce temps, les enfants rangent leur sac aux porte-manteaux du couloir menant à la cantine.
- > 1 animatrice fait l'appel et pointe les enfants présents sur la tablette. Elle assure à partir de 16h30 l'accueil des parents et le départ des enfants qu'elle doit pointer.
- > 1 animatrice met en place un temps d'activités chaque soir de 16h15 à 17h15.
- > les autres animatrices proposent aux enfants des activités de construction, jeux etc.

Elémentaires : 16h00

1 animateur prend en charge les enfants du bus sous le préau proche du chemin du chêne, pointage et accompagnement jusqu'à la montée des enfants dans le bus.

1 animateur fait l'appel des enfants sur la tablette côté portail interne de la cour. Il assure de 16h30 à 18h30 l'accueil des parents au portail gris chemin du chêne et le départ des enfants qu'il doit pointer.

A partir de 17h30, la sortie des enfants d'élémentaires se fait côté porte de l'école maternelle.

Les autres animateurs prennent en charge les enfants pour un premier temps de goûter (environ jusqu'à 16h30), aide pour ouvrir les emballages, s'assurent que les papiers soient jetés dans la poubelle blanche dédiée.

Puis un temps d'animation, d'activités dans la cour, sous le préau ou dans le préfa gris selon la météo ou la nature des activités.

Les animateurs doivent être actifs, à l'écoute, vigilants. Ils créent une relation de confiance avec les enfants.

Le mardi et jeudi des enfants partent avec l'éducateur sportif au tennis.

3.4 Les activités :

L'activité est un moment important pour chaque enfant, quel que soit sa nature (activités sportives, manuelles, artistiques, scientifiques) et quel que soit le moment. Elle permet à l'enfant de se construire, d'apprendre les règles, d'exercer sa créativité et son imaginaire, d'expérimenter et de découvrir et apprendre en s'amusant.

Elles doivent donc être variées et adapter à l'âge, aux besoins, aux centres d'intérêt et capacités des enfants. C'est pourquoi, il est primordial que l'équipe connaissent et prennent en compte ces paramètres avant de mettre en place les activités proposées aux enfants.

Les enfants ont le choix de participer à une activité mais ils seront invités « à essayer » ou occuper une responsabilité (co-arbitre, compter les points par exemple).

Les enfants doivent participer au rangement et nettoyage du matériel, de la salle ou du lieu d'activités.

3.5 Repas et temps calme :

- *le temps de repas :*

Le temps de repas est un moment privilégié dans la journée, au-delà de combler un besoin vital, se nourrir, c'est un moment de convivialité, de partage et d'apprentissages. Les animateurs mangent avec les enfants dans cet esprit d'échanges et de proximité entre adultes et enfants.

L'animateur accompagne les enfants vers l'autonomie, dans l'usage des couverts, la découpe des aliments, la découverte des plats et des saveurs.

Les adultes veillent à une bonne hygiène des enfants avant et après le repas. Depuis 2 ans, les enfants d'élémentaire amènent leur serviette en tissu dans un souci écologique.

A Larra, les repas sont cuisinés sur place, une diététicienne et deux cuisiniers élaborent les menus. Ces derniers participent à ce temps en expliquant aux enfants la préparation et la composition des plats. Ils récoltent l'avis des enfants, échangeant sur leurs goûts alimentaires. Ils participent à la découverte de nouvelles saveurs, de nouveaux aliments.

- *le temps de repos :*

Il répond également à un besoin physiologique dans la journée de l'enfant. Chez les tout petits ou à la demande des familles, il se concrétise par un temps de sieste surveillé par une animatrice. Chez les plus grands par un temps calme après le repas, il est proposé aux enfants des jeux calmes (jeux de société, de cartes), des temps de lecture, écoute de musique, lecture de contes ou d'histoires, des activités (bracelets brésiliens, scoubidous). Il permet aux enfants de se détendre et de reprendre les activités de l'après-midi, les animateurs sont présents, c'est aussi un temps de discussions et d'échanges.

3.6 Accueil des enfants en situation de handicap

Concernant le handicap, les droits de la personne handicapée ont été inscrits dans la législation française et notamment la loi 75-534 du 30 juin 1975 dite loi d'orientation en faveur des personnes handicapées. Puis la convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989, précise dans son article 31 que « les enfants doivent pouvoir bénéficier de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles dans des conditions d'égalité ». Enfin, la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées rappelle clairement dans son titre 1er, article 2 que « l'action poursuivie vise à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie ».

Nous appuyons sur un des principes importants qui est pris en compte par l'organisateur qui reçoit une demande d'accueil d'un enfant en situation de handicap : Le principe de non-discrimination en raison d'un handicap (article 225-1 et 225-2 du code pénal).

Le centre de loisirs de Larra s'engage à accueillir tous les enfants, y compris ceux en situation de handicap, en mettant en place des aménagements adaptés :

- **Un accompagnement individualisé** grâce à la formation des animateurs et la présence éventuelle d'auxiliaires de vie scolaire (AVS) ou d'Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap (AESH).
- **Des activités inclusives**, adaptées aux besoins spécifiques des enfants, afin de favoriser leur participation à l'ensemble des animations proposées.
- **Un travail en collaboration avec les familles** pour adapter au mieux l'accueil et l'accompagnement de chaque enfant.
- **Des sensibilisations et des ateliers sur le vivre-ensemble** pour favoriser l'acceptation et l'inclusion de tous les enfants.

4. PRESENTATION DU PROJET PEDAGOGIQUE

Le projet pédagogique du centre de loisirs de Larra s'inscrit dans le cadre du **Projet Éducatif de Territoire (PEDT) 2022-2025**, avec pour ambition d'offrir aux enfants un espace d'épanouissement et de découverte. Il vise à garantir la continuité éducative entre le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire en mobilisant divers acteurs éducatifs.

4.1 Objectifs pédagogiques du PEDT

Objectif général :

Offrir un cadre éducatif stimulant et bienveillant favorisant le développement global de l'enfant à travers des activités variées et adaptées.

Intentions :

- **Favoriser l'autonomie** des enfants en les impliquant dans le choix et l'organisation des activités.
- **Développer le vivre-ensemble** en valorisant la citoyenneté, l'inclusion et la coopération.
- **Encourager la découverte du monde** à travers des échanges culturels et des activités artistiques et scientifiques.
- **Sensibiliser à l'environnement** par des actions concrètes sur le tri des déchets, la gestion des ressources et le respect de la biodiversité.
- **Renforcer les liens avec les familles** en favorisant la communication et la participation parentale.

4.2 Axes éducatifs et évaluation :

AXE 1 : L'ENVIRONNEMENT

Evaluation des objectifs opérationnels :

1/Comprendre la place de l'homme en acquérant de nouveaux savoirs sur l'écosystème qui nous entoure :

Les enfants sont en constant apprentissage et découvre le monde (faune et flore) qui les entoure et au-delà de leur village. Nous les sensibilisons à la nature, prenons le temps de regarder les fleurs, les arbres, les traces d'animaux grâce au domaine de Cavaillé par exemple. Il y a aussi des oiseaux qui nichent dans la cour de l'école élémentaire (hirondelles, tourterelles), des insectes (gendarmes, papillons)

2/ Changer ses pratiques pour avoir un comportement plus vertueux et moins nocif envers l'environnement :

La prise de conscience des enjeux environnementaux est plus ou moins présente chez les enfants selon leur âge, l'éducation reçue et leur sensibilité. Elle est plus présente chez les plus grands, il faut expliquer aux plus jeunes que mettre les papiers à la poubelle est déjà un acte fort pour la nature. Il s'intéresse également au compost que l'on explique aux enfants.

3/ Transmettre à son entourage (ses pairs, ses parents etc.) des savoirs, des savoir- être et des savoir-faire tournés vers l'environnement :

Les enfants échangent leurs connaissances et leurs expériences acquises auprès de leurs parents ou grands-parents. Nous ne savons pas s'ils parlent des activités qui se déroulent pendant les temps péri et extrascolaires avec leurs parents. Et nous avons peu de retours des familles.

4/ Ramener la nature à l'école :

Les enfants apprécient particulièrement les activités de jardin et de potager. Certains (les plus grands) manifestent le souhait d'aménager la cour d'école avec des bancs, des fauteuils et des espaces dédiés. Cette idée fait son chemin chez les plus jeunes.

Quelques exemples de projets menés pendant les temps NAP, mercredis ou vacances scolaires :

En maternelle :

Ecoute de bruit des insectes et apprendre à les différencier, traces d'animaux à Cavaillé.

Les arbres, leur fruit, leur feuille et leur changement au cours des saisons.

La météo, le cycle de l'eau, les saisons.

Le recyclage et le compostage.

Propreté de la cour.

Découverte des abeilles (apiculteur de la commune).

En élémentaire :

Do It Yourself : recyclage de rouleaux en carton, de fleurs séchées.

Potager, surcyclage des bidons en récupérateur d'eau.

Utilisation de palettes, cailloux et bouchons pour construire des jeux de société, et dernièrement un tipi.

Propreté de la cour (mise à disposition de poubelles déchets et composteurs pour les goûters), clean up dans le village.

Initiation au goût (sucré, salé), cuisine avec les enfants

Lutte contre le gaspillage alimentaire, tri sélectif et compostage

Découverte de la ruche et des abeilles

Cycle de l'eau

Nuitée à l'asinerie d'En Manaou. Mini-séjour vélo à Montech

Cycle poney, vélo et pétanque.

Un projet dans le cadre du label TEN en coopération avec la fédération de chasse de la Haute-Garonne autour de la mare de Cavaillé, découverte de la faune et de la flore.

Avenir :

Label Territoire Engagé Nature : de nouveaux projets vont se mettre en place avec des intervenants afin de construire des hôtels à insectes, des nichoirs pour les chauves-souris par exemples.

Végétalisation des cours d'école avec le CAUE, les enfants et l'ensemble de la communauté éducative, les parents.

Reprise du potager et du jardin après l'ouverture du centre de loisirs.

Repenser les goûters pour avoir moins d'emballages plastiques.

AXE 2 : L'OUVERTURE SUR LE MONDE

Evaluation des objectifs opérationnels :

1/ Acquérir de nouvelles connaissances transversales par la découverte des pays du monde, tout en adoptant une posture d'humilité :

Les enfants acquièrent quelques connaissances que nous testons en fin de projet par des quizz, des mots clés. C'est un objectif à développer.

2/ Développer sa curiosité en ouvrant ses horizons.

Les enfants sont de nature curieuse, il faut alimenter cette curiosité en répondant aux questions qu'ils se posent et prendre cette opportunité pour proposer des projets adaptés. On retrouve cela aussi bien chez les maternelles que les élémentaires.

3/ Aller à la rencontre de l'autre, de l'étranger :

Objectif à développer via une correspondance avec une école francophone.

4/ Développer son imaginaire et sa créativité :

Nous proposons aux enfants de confectionner des réalisations collectives (fresque) ou individuelles (cartes de vœux pour les personnes isolées, perles à chauffer, décos de Noël). Pour se faire, ils utilisent différentes matières (carton, papier, bois, ruban, feutrine), ustensiles (ciseaux, pinceaux, perforatrice, règle, compas)), techniques (pliage, découpage, collage, assemblage, peinture, coloriage). Ils peuvent être guidés pour la réalisation mais sont autonomes pour la décoration, laissant libre cours à leur imagination.

Quelques exemples de projets menés pendant les temps NAP, mercredis ou vacances scolaires :

En maternelle :

Contes et danses du monde

Découverte des différentes cultures du monde autour du Carnaval

Les peuples nomades

Initiation à l'espagnol, culture et traditions espagnoles

L'art et la musique africaine

Cuisine européenne

En élémentaire :

Carte postale de France et départements français.

Découverte des différentes cultures du monde autour du Carnaval

Les peuples nomades

Initiation à l'espagnol, culture et traditions espagnoles

Initiation au goût (salé, sucré etc.). Découvertes de nouveaux aliments ou préparations culinaires.

Avenir :

Jumelage avec une école francophone.

AXE 3 : LE VIVRE-ENSEMBLE

Evaluation des objectifs opérationnels :

1/Apprendre à comprendre l'autre, avec respect et tolérance.

Nous apprenons l'empathie aux enfants, se mettre à la place de l'autre, à accepter la différence. Cela nécessite d'expliquer, de mettre l'enfant en situation de réfléchir à ses gestes ou paroles. C'est un objectif travaillé conjointement avec les directrices d'école afin de renforcer les compétences de l'enfant et assurer une cohérence entre les temps scolaires et périscolaires. Ainsi, nous avons mis en place « les messages clairs » qui permettent aux enfants de s'exprimer et de s'écouter afin de résoudre les conflits. Nous avons également travaillé sur les règles conjointes écoles/accueils et veiller à ne pas laisser s'installer un climat de « violences » et cela porte ses fruits. Nous avons des temps d'accueils plus apaisées. De même, la direction a participé à la formation pHAre, à l'initiative de la directrice.

2/Renforcer la mixité dans toutes ses dimensions, en particulier de genre et d'âge.

Les enfants se mélangeant facilement et apprécient de jouer ensemble notamment sur les temps du SMA du soir, mercredis et vacances. Les fratries sont heureuses de jouer ensemble les plus jeunes sont acceptés par les ainés et l'ensemble des enfants. Nous sommes vigilants à la mixité filles/garçons. Les enfants préfèrent rester entre copains sur la pause méridienne mais on voit les garçons et les filles jouaient ensemble dans toutes les tranches d'âge.

3/Développer la culture de l'engagement dans la diversité des formes qu'il peut revêtir.

C'est objectif peut être enfin être envisagé grâce à l'élection des délégués de classe en élémentaire et les réunions où sont invitées la responsable des structures et la coordonnatrice.

Ceci nous permet de réfléchir et proposer des actions conjointes sur la cohérence des règles, le respect des personnes, des locaux, du matériel.

Nous devons réfléchir à permettre aux maternelles de s'exprimer également plus souvent sur leur ressenti et bien être sur les temps périscolaires.

4/Accompagner l'enfant dans l'élaboration de ses projets, en lui donnant l'autonomie dont il a besoin et en le responsabilisant.

A construire avec les enfants, inexistant à ce jour, une première approche lors d'une réunion avec l'ensemble des délégués avec la coordonnatrice.

5/Transmettre les valeurs suivantes : acceptation, tolérance, respect, partage

Nous rencontrons des difficultés dans la gestion des conflits, les enfants débordent facilement (insultes, grossièretés, bagarres). Nous devons lutter contre la réaction des familles qui demandent aux enfants de se défendre.

La question est la place de l'adulte, la relation avec l'enfant, la confiance, la sanction.

Nous devons veiller au bien être de chaque enfant individuellement et collectivement, être un co-éducateur dans sa socialisation et sa sociabilisation.

Exemples de projets mis en place :

Projet handisport avec les enseignants de l'élémentaire en partenariat avec l'association Iron club (basket en fauteuil roulant). Projet réalisé également avec les GS de maternelle.

Règles communes entre l'école et le SMA (cohérence)

Messages clairs

Adapter l'accueil des enfants en situation de handicap (lien avec les familles, lien avec l'école). Expliquer aux enfants le traitement particulier réservé aux enfants MDPH.

L'intervention de l'EMAS et la formation des agents pour un enfant en situation de handicap.

Jeux de coopération, jeux adaptés à tous, soucis de mixité.

Réalisations communes (fresques, décoration des préfas et de la cantine)

Le vote pour le nom de l'école élémentaire.

La végétalisation et la mixité des cours d'école, nécessaire consensus des enfants. Projet porté par le CAUE avec les ambassadeurs (2 élèves représentants par classe) et présenté aux élus le 6 mai 2025.

Avenir :

L'appui du Service pour l'Inclusion en Accueil de Mineurs (SIAM) pour l'accueil d'enfants en situation de handicap (formation, malle pédagogique, grille d'observation etc.).

Développer des actions de solidarité.

Continuer les échanges intergénérationnels (repas ou gouters avec des ainés le mercredi, réalisation de cartes pour les personnes isolées).

4.3 Sorties, intervenants, mini-séjours :

Des sorties pédagogiques sont proposées lors des vacances scolaires et en rapport avec la thématique de la période (parc de la préhistoire à Tarascon sur Ariège et le muséum d'histoire naturelle de Toulouse). Mais les tarifs des transports en bus ayant fortement augmentés, nous avons renoncé au profit d'intervenants qui viennent sur la structure (bulles de savon géantes, initiation au cirque, buggy kart, théâtre d'ombres, spectacles). Toujours en lien avec les thèmes proposés par les équipes et dans une volonté de permettre la découverte d'activités nouvelles pour les enfants.

De même dans le cadre du plan mercredis, nous sollicitons les associations de la commune, ainsi des projets ont eu lieu avec le club de pétanque, l'art en feu (poterie), l'art en village (participation à un concours de photos), génération Larra (construction du char Carnaval).

De plus, nous avions la volonté de proposer des mini-séjours pendant les vacances d'été reliant les axes du PEDT, l'environnement, le vivre ensemble et la découverte du monde.

Un première veillée et nuitée à l'asinerie à Thil se sont déroulées en juillet 2023 et un mini-séjour vélo s'est déroulé en juillet 2025 (cf : annexe 3), 10 enfants y ont participé). Nous souhaiterions renouveler cette expérience très enrichissante pour les enfants et les adultes.

4.4 Évaluation et suivi du projet

Le projet pédagogique fera l'objet d'une évaluation continue à travers :

- Des temps d'échange avec les enfants (quart d'heure d'expression, boîtes à idées).
- Sollicitation des enfants pour des projets, des thématiques (exemple : thème du Carnaval)
- La place des enfants, grâce à la mise en place du conseil des délégués en élémentaire, nous pouvons espérer développer leurs actions. Ils seront sollicités dans le cadre de la végétalisation et mixité de la cour d'école. A imaginer pour les enfants de maternelles.
- Les projets avec le CCAS sur le volet solidarité et intergénérations.
- La communication avec les équipes enseignantes s'améliore et avec les directrices sont excellentes, participation aux équipes éducatives ou de suivi. Rencontres régulières.

Les critères d'évaluation :

- L'intérêt des enfants pour les projets proposés
- La participation et l'implication des enfants aux activités
- Plaisir à participer aux activités
- Les connaissances acquises par les enfants (langage spécifique à une activité, quizz)
- Evolution des enfants dans les apprentissages (langage, maîtrise physique, comportements).
- Satisfaction des parents.

C'EST QUOI

UN ENSEIGNANT

- Il apprend
- Il enseigne

UN ANIMATEUR

- Il s'occupe des enfants
- Il s'amuse avec les enfants

C'EST QUOI UNE ECOLE « CHOUETTE » POUR LES ENFANTS

C'est une école où :

- on a des copains, des copines on aime à les retrouver chaque jour, pour discuter, jouer.
- il y a plus de nature, des plantes, des arbres et des animaux et même une ferme !
- il y a aussi un coin avec une pergola et des sièges pour s'allonger, se reposer et être entre copains (s'isoler des autres).
- on a des jeux pour s'occuper (corde à sauter, cerceaux), et où on peut amener des jeux de la maison.
- on fait plus d'activités artistiques (art plastique, musique, danse, chant).
- on fait plein de jeux collectifs, on joue tous ensemble, filles et garçons, petits et grands.
- on y voit des spectacles (cirque, magie ...).
- le préfa gris est ouvert tous les jours et on peut y faire ses devoirs le soir (si on veut).

C'est une école où :

- on peut faire plein de sports différents.
- il y a un circuit de billes, de voitures télécommandées.
- on fabrique une cabane, une tyrolienne, des balançoires, un toboggan et un mur d'escalade.
- on se sent en sécurité, il n'y a pas de disputes.
- il y a un coin livres, on peut faire des quizz, jeux de réflexion.
- on passe du temps dehors.
- on apprend.
- on s'entraide, c'est une école pour tous.
- on a la parole, on s'exprime, on nous demande notre avis et on nous écoute.

(Questionnaire réalisé auprès des enfants élémentaires sur un temps de pause méridienne : 2024

5 Les partenaires :

5.1 les partenaires institutionnels

La CAF (Caisse d'allocations familiales)

Missions :

« La Caf de la Haute-Garonne est un organisme privé

en charge de la gestion d'un service public. Elle fait partie de la branche Famille de la Sécurité sociale (réseau constitué par la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) et les 102 Caisses d'Allocations Familiales (Caf) réparties sur tout le territoire) et a pour principale mission d'améliorer la vie quotidienne des familles et de renforcer le lien social :

- en soutenant financièrement de nombreux partenaires (collectivités territoriales, associations...) pour contribuer au développement d'équipements collectifs : crèches, halte-garderies, centres de loisirs, Clae, centres sociaux...,
- en s'impliquant dans des actions partenariales en lien avec la vie des familles : médiation familiale, accompagnement de la parentalité.... »

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans le cadre de la branche famille subventionne les accueils de loisirs lors des vacances scolaires (via la convention vacances familles pour les familles ayant un coefficient familial inférieur à 800€) ainsi par des prestations de service le mercredi après-midi.

Le SDJES

Missions :

« Le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports est compétent en matière de politiques relatives à la jeunesse, aux sports, à la vie associative, à l'engagement civique et à l'éducation populaire. A ce titre... il veille à la qualité éducative des accueils collectifs de mineurs et à la sécurité physique et morale des mineurs qui y sont accueillis ; à l'animation des actions en faveur de l'engagement, de l'initiative, de l'expression, de l'information, de l'autonomie et de la mobilité internationale de la jeunesse ; au développement et à l'accompagnement de la vie associative, du bénévolat et du volontariat ainsi qu'à la promotion de l'éducation populaire aux différents âges de la vie. »

Les accueils du mercredi après-midi et des vacances scolaires sont déclarés auprès du Service Départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux Sports (SDJES) de la Haute-Garonne qui délivre un récépissé de déclaration autorisant le déroulement de l'accueil en vertu de la conformité et sécurité des locaux, l'honorabilité des animateurs et autres intervenants, le respect des règles sanitaires et l'aspect pédagogique des accueils.

C'est aussi un partenaire essentiel qui propose des formations, valident les diplômes professionnels et de l'animation volontaire (BAFA, BAFFD), est un soutien pour les équipes.

La PMI (Protection Maternelle et Infantile)

« Dans chaque Maison des Solidarités (MDS) du Conseil départemental de la Haute-Garonne, une équipe de la Protection maternelle et infantile (PMI) accueille et accompagne toute femme ou tout couple ayant un projet de parentalité. Ils peuvent alors bénéficier d'un suivi gratuit par la PMI dès la grossesse et jusqu'aux 6 ans de l'enfant ».

Parmi ses nombreuses missions, la PMI a en charge l'attribution d'agréments pour les établissements recevant du public de moins de 6 ans. Elles s'assurent de la conformité des locaux, du respect des règles de sécurité et de l'hygiène, la respectabilité des personnels.

Elle est aussi un acteur du soutien à la parentalité.

L'Education nationale

Partenaire privilégiée et quotidien, des liens se tissent au fil de l'année avec l'ensemble des équipes enseignantes dans une volonté de cohérence éducative.

La communication avec les équipes enseignantes s'améliore et sont excellentes avec les directrices, elles permettent de créer une relation de confiance.

De plus, la directrice des structures participe aux équipes éducatives ou de suivi des enfants. Des rencontres régulières sont programmées afin de faire un point sur l'organisation du temps périscolaire.

Le renouvellement du PEDT et des projets d'école en 2025 devraient donner lieu à des échanges avec les équipes pédagogiques afin de donner de la cohérence à nos pratiques.

5.2 Les parents : lien et communication

La volonté est de mieux communiquer et informer les familles sur le déroulement d'une journée de leur enfant sur tous les temps périscolaires et extrascolaires.

Au-delà du règlement intérieur des accueils périscolaires et extrascolaires (cf : annexe 2) qui reste un document administratif important, le projet pédagogique répond à ces questionnements des parents parfois inquiets à l'entrée de leur enfant à l'école qui reste un moment important comme un rite de passage.

Un premier travail a été mené sur les programmes d'activités des enfants le mercredi et les vacances qui sont transmis aux familles via le portail famille, mails et affichages à l'entrée de la structure. Un deuxième travail est la création d'un livret d'accueil (cf : annexe 4) pour les enfants arrivant sur l'école, notamment les premières années de maternelle. Celui-ci est transmis aux familles avec le dossier unique, le règlement intérieur, les tarifs des prestations, un tutoriel portail famille.

Il s'agit de créer une relation de confiance et d'échanges avec les familles afin qu'elles laissent leur enfant en toute sérénité et permettre une transition apaisée entre la maison et les accueils de loisirs. C'est pourquoi, la direction informe les familles de tout incident, répond à leur message (les parents sont encouragés à solliciter la direction) et organise des temps de rencontres pour évoquer leur enfant, avoir des éléments de sa personnalité afin de mieux le cerner pour mieux l'accueillir. C'est parfois aussi un temps de soutien à la parentalité. Notre expérience nous permet d'aller vers ces questions tout en restant dans notre cadre de compétences (nous ne sommes ni médecins, ni psychologues) avec un souci de respect, de neutralité, d'honnêteté et de discrétion.

En matière de communication, la commune de Larra utilise l'application "Intramuros" (alertes), elle utilise les réseaux sociaux comme Facebook (actualité de services) et les emails. Elle dispose d'un site internet propre et un affichage à l'entrée des écoles, hall de la mairie est également prévu pour les informations à destination des familles. Cette combinaison d'outils permet à la collectivité d'informer la population et l'ensemble des familles.

De plus, depuis juin 2022, le portail famille est opérationnel. Cette plateforme en ligne permet de dématérialiser l'inscription des enfants pour les services extrascolaire (dès l'été 2022) et périscolaire (à compter du 1er septembre 2022). Les parents ont salué sa mise en place, appréciant l'évolution vers une dématérialisation des démarches administratives. Une attention est portée aux familles éloignées du numérique.

Lors de la rentrée scolaire, la coordonnatrice se tient à la disposition des familles afin de les informer de leur organisation et fonctionnement. Depuis peu, la responsable des accueils participe à la réunion d'informations des petites sections organisée par la directrice au mois de juin.

6.ANNEXES

6.1 Plan mercredis 2022-2025

Mise en œuvre d'un Plan mercredi en 2022-2025

1. Porteurs du projet

RESPONSABLE DU PLAN MERCREDI 2022-2025	
Collectivité porteuse du plan mercredi	COMMUNE DE LARRA
Autorité territoriale	MOIGN Jean-Louis Maire de Larra
Porteur de projet	MAILHOL Denise
Fonction	Coordonnatrice enfance éducation
Adresse postale	Place Maurice Pontich 31330 Larra
Téléphone	05.61.82.63.26
Adresse électronique individuelle	animation@larra.fr

2. Organisation du Plan mercredi 2022-2025

Liste des accueils de loisirs concernés par le Plan mercredi 2022-2025

Accueils de loisirs maternels	ALSH Maternelle
Accueils de loisirs élémentaires	ALSH Élémentaire
Accueils de loisirs mixtes	

Période d'ouverture des accueils de loisirs sur le temps périscolaire du mercredi (cochez la bonne case)

Mercredi matin	Mercredi après-midi	Mercredi journée
	X	

Nombre de places ouvertes le mercredi dans les accueils de loisirs en 2022

Enfants de moins de 6 ans (total par commune)	24
---	-----------

Enfants de plus de 6 ans (total par commune)	36
--	-----------

Nombre de places ouvertes le mercredi dans les accueils de loisirs en 2025

	Nombre d'accueils	Nombre de places
ALAE élémentaires		
ALAE primaires (maternels et élémentaires)	1	32 maternels et 36 élémentaires
Conventions Accueils de Jeunes (AJ) 14 – 17 ans	1	

L'organisation des accueils reste la même avec une garderie de 11h15 à 14h00 puis un accueil l'après-midi jusqu'à 18h30.

Partenaires impliqués dans le Plan mercredi 2022-2025

Les acteurs du PEDT :

- Le personnel communal des écoles.
- Les associations sportives et culturelles de la commune.
- Les parents et associations de parents d'élèves.
- D'autres associations de la Communauté de communes des Hauts Tolosans.
- Des associations extérieures.
- Service départemental Jeunesse Engagement Sport et CAF pour le volet formation et financement.
- Services Départementaux de l'Education Nationale

Types de locaux utilisés lors des activités mises en place dans le cadre du Plan mercredi (salle de classe, bibliothèque, salle informatique...) en 2022-2025 ?

Locaux de l'école maternelle (salle de sieste, bibliothèque, hall) et trois préfabriqués installés dans la cour de l'école maternelle.

Mais ouverture d'un Service Multi Accueil - ALSH d'ici 2025 avec des locaux dédiés à l'accueil des enfants de maternelle et d'élémentaire et des espaces extérieurs propres à la structure ALSH ainsi que les accueils du mercredi après-midi.
Domaines de Cavaillé, sa zone verte et sa zone de loisirs (infrastructures variées)

Types de locaux utilisés lors des activités mises en place dans le cadre du Plan mercredi (salle de classe, bibliothèque, salle informatique...) en 2026-2030 ?

L'ouverture du nouveau centre de loisirs en avril 2025

3. Activités mises en œuvre en 2022-2025 répondant aux 4 axes la charte qualité Plan mercredi

Rappel :

Pour les élèves de l'école maternelle, le Plan mercredi doit préserver le temps calme dont ils ont besoin ;

Une attention particulière est portée à l'accueil des enfants en situation de handicap.

Axes de la charte qualité Plan mercredi	Activités et projets mis en œuvre en 2022-2025	Intervenants	Effets attendus (Indicateurs d'évaluation)
Axe 1 – Développement de la complémentarité éducative	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation du projet d'école aux équipes d'animation. - Présentation du PEDT et du projet pédagogique aux équipes enseignantes. - Mise en ligne du projet pédagogique afin de le rendre accessible à toutes les familles. Idem pour le règlement intérieur des accueils de loisirs. - Écriture des règles de vie commune à l'école et sur les temps d'accueil de loisirs. - Réflexion sur les temps de transition école/garderie/ ALAE du mercredi. - Participer aux équipes éducatives. - Participer aux réunions de rentrée pour présenter les services péri et extra scolaires. - Recevoir les familles conjointement (école et municipalité). - Mise en place d'un Parlement des enfants conjointement entre l'école et l'ALAE. - Créer un temps de rencontre formalisé entre les directions écoles et accueils de loisirs. - Participation des animateurs à des projets scolaires (exemple : réalisation du système solaire avec les enfants). - Accompagnement des animateurs à des sorties scolaires, classes transplantées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Équipes enseignantes et équipes d'animation. - Équipe de directions (directrice accueils de loisirs et coordonnatrice). - Monsieur le Maire et l'élu aux affaires scolaires. - DGS 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer la communication avec les enseignants et instaurer des relations de confiance et de respect mutuel. - Cohérence des règles pour les enfants. - Favoriser la parole des enfants dans un espace dédié. - Écoute des enfants, régulation des conflits, partage des espaces. - Médiation entre les enfants et entre les enfants et les adultes. - Favoriser le débat, les échanges, savoir écouter l'autre dans la bienveillance et la tolérance.

Axe 2 – Inclusion et accessibilité de tous les publics	<ul style="list-style-type: none"> - Projet sur la tolérance, l'acceptation de l'autre, de la différence. - Projet sur le harcèlement - Activités sportives en situation de handicap (cécifoot, handi-basket, disc ball). - Jeux de coopération. - Projet sur le langage (différence langage familier courant et soutenu),, - Projet sur la mixité filles/garçons. - Projet sur la citoyenneté - le “banc des copains” - Rencontre avec des anciens “raconte-moi un souvenir” - Projet passerelle GS/CP - Match impro pour désamorcer les conflits - Bâton de parole en maternelle - Projet sur la gestion des émotions des enfants (emoji, smiley sur l'humeur du jour, gestion de la colère) - Projet autour de l'expression (danse, chants, théâtre) <p>> parcours liés à l'axe 3 du PEDT : le vivre ensemble</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ecole des Droits de l'Humain et de la Terre. - Maison des Droits des Enfants et des Jeunes. - Service pour l'Inclusion en Accueil collectif de Mineurs : formation des agents et apports de mallettes pédagogiques. - Associations locales - Toulouse Iron Club - Journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire - Association Amalgam - SDJES et CNFPT pour le volet formation des agents. 	<ul style="list-style-type: none"> - Entraide et soutien entre enfants. - Relations respectueuses entre les enfants. - Améliorer le langage des enfants et éviter les insultes à connotation discriminatoire. - Diminuer les bagarres et disputes. - Vigilance des adultes à l'inclusion des enfants en situation de handicap. - Créer une relation de confiance avec les parents d'enfants porteurs de handicap. - Relations entre les enfants et adultes apaisées, climat serein et bienveillant sur les temps d'accueil de l'enfant. - Favoriser la parole des enfants. - Favoriser l'expression des enfants via des représentations, spectacles.
Axe 3 – Inscription du projet sur le territoire, développement de partenariats	<ul style="list-style-type: none"> - Découverte du patrimoine local riche sur la commune de Larra (château de Larra, la mairie, la maison pour tous, le lavoir, la Maison de l'histoire). - Découverte des Hauts Tolosans - Projet “rallye découverte” ou circuit pédestre dans la commune. - Exploiter le domaine de Cavaillé, zone verte et de loisirs. - Découverte des circuits de randonnée de Larra. - Proposer des projets hors du centre, sortir de la structure. 	<ul style="list-style-type: none"> - Association locale : Marche et Découverte, Société des amis du patrimoine des Hauts Tolosans. - Office du tourisme des Hauts Tolosans - Forges de Bramesoif, chocolaterie de Larra. 	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance de son environnement proche, son village, son histoire et le territoire dans lequel il s'inscrit. - Sorties pédestres dans la commune et au domaine de Cavaillé. - Sorties vélos. - Rencontre avec les acteurs locaux. - Développer la culture de l'engagement.

	<ul style="list-style-type: none"> - Reportages photos, interviews d'acteurs locaux. - Mise en place d'un CME <p>> parcours liés l'axe 1 et 3 du PEDT : l'environnement</p>		
Axe 4 – Développement d'activités éducative de qualité	<ul style="list-style-type: none"> - Parcours éducatifs autour des trois axes définis dans le PEDT. Les équipes d'animation ont été intégrées dans l'élaboration du PEDT. - Écriture d'un nouveau projet pédagogique à l'été 2022. - Projets d'activités rédigés et inscrits dans le cadre de cycle ou circuit éducatif. - Projets spécifiques (cirque, musique, science et technique). - Développement de nouvelles thématiques. - Présence de la direction sur la structure le mercredi. - Stabilité et permanence des équipes d'animations. 	<ul style="list-style-type: none"> - Co-construction des différents projets avec l'ensemble des équipes intervenants auprès des enfants, animateurs, ATSEM, cuisiniers, agents d'entretien. - Direction des accueils de loisirs (directrice et coordonnatrice) - Bénévoles et salariés des associations locales (association reliure, l'art en village, poterie et arts du feu). - Forges de Brame soif, chocolaterie de Larra. - Prestataires extérieurs (les petits débrouillards, ça cirkule). 	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité et diversité des projets proposés. Offre thématique plus large. - Qualité et diversité des activités mises en place. - Intérêt des enfants, bilan "quart d'heure du soir". - Retour des familles, niveau de satisfaction. - Augmentation de la fréquentation des accueils du mercredi. - Finalité d'un cycle avec restitution aux familles (représentation, livret, exposition artistique, vidéo, article de journal).

6.2 Règlement intérieur des accueils périscolaires et extrascolaires

6.2 Règlement intérieur des accueils périscolaires et extrascolaires



REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

MODIFIÉ PAR DELIBERATION N° 2023-8-2 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29
JUILLET 2024

Préambule

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2221-3, Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment son article R. 227-1,

Points forts de la politique éducative de la commune de Larra, les services scolaires et périscolaires intègrent des objectifs pédagogiques et éducatifs et répondent aux besoins de garde des familles.

Ils visent à favoriser l'accueil de tous les publics et à respecter la spécificité de chacun. Pour la maternelle comme pour l'élémentaire, ces structures sont de deux types :

- 1- Périscolaire : sous la forme d'un service multi-accueil (SMA), l'accueil périscolaire a pour mission de garantir la continuité éducative entre la famille et l'école.
- 2- Extrascolaire : l'accueil extrascolaire a pour mission d'accueillir les enfants en dehors du temps scolaire, c'est-à-dire les mercredis après-midi avec l'Accueil de Loisir Associé à l'Ecole (ALAE) et pendant les vacances scolaires avec l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

Pour les enfants de maternelle et d'élémentaire, au sein du SMA il est proposé chaque soir un temps NAP (Nouvelles Activités Périscolaires), à vocation pédagogique en lien avec le Projet éducatif de territoire.

Le présent règlement fixe les règles de référence pour le fonctionnement de tous les accueils de loisirs municipaux (dispositions communes et cadre spécifique à chacun). Afin d'assurer la sécurité des enfants, elles seront mises en œuvre par les équipes d'animation et sont opposables à tous les usagers. Les responsables légaux de l'enfant sont tenus d'en prendre connaissance avec la plus grande attention avant toute inscription.

L'inscription de l'enfant aux services périscolaires et extrascolaires vaut pleine acceptation du présent règlement intérieur par ses responsables légaux.

DISPOSITIONS COMMUNES AUX SERVICES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

I. Laïcité et vivre ensemble

La Mairie de Larra est particulièrement attachée au respect du principe de laïcité. Ce fondement républicain assure, d'une part, la liberté de conscience et le libre exercice des cultes et, d'autre part, la neutralité du fonctionnement du service public. Son respect permet à tous les usagers de bénéficier des services publics dans des conditions d'égalité et de fraternité nécessaires pour vivre ensemble.

Ainsi, durant les activités, les usagers ont droit au respect de leurs convictions personnelles, mais ils ne peuvent pas opposer celles-ci aux règles communes de fonctionnement des services ou des équipements publics. De même, les usagers sont tenus de s'abstenir de tout comportement prosélyte (propagande ou

pression à caractère religieux) envers le personnel ou d'autres usagers sous peine de sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Chaque usager, enfant comme adulte, est tenu de respecter les lieux, les horaires, le matériel, les locaux, le personnel encadrant et les autres usagers.

De plus, les familles s'engagent à communiquer de manière courtoise avec les encadrants, à ne pas intervenir directement auprès d'un enfant qui n'est pas le leur et à respecter la quiétude des enfants en s'interdisant toute invective dans l'enceinte ou aux abords des structures.

II. Conditions d'accueil et de remise des enfants :

Seuls les enfants scolarisés dans les écoles de la commune peuvent fréquenter les accueils périscolaires. Les accueils extrascolaires sont ouverts pour les enfants scolarisés ou habitants la commune de Larra.

Concernant la période d'été, seuls les enfants déjà scolarisés peuvent être accueillis.

Pour les accueils extrascolaires, les enfants extérieurs à la commune peuvent être accueillis dans la limite des places disponibles. Ils doivent nécessairement adresser une demande spécifique à l'adresse **alsh@larra.fr**

Le personnel d'encadrement n'est pas habilité à assurer l'accueil des enfants en dehors des heures d'ouverture. Les familles doivent respecter scrupuleusement ces horaires. En cas exceptionnel de retard ou d'absence de l'enfant, **il est demandé aux responsables légaux d'avertir rapidement le responsable de la structure.**

1/Horaires :

Les horaires d'accueil des enfants sur les temps périscolaire et extrascolaires sont accessibles sur le site de la mairie <https://www.larra.fr/fr/enfance-et-jeunesse/services-periscolaires.html>

2/Accueil :

A son arrivée, l'enfant est enregistré par l'animateur qui l'accueille.

L'enfant est pris en charge par la collectivité :

- dès l'instant où la personne autorisée accompagnant l'enfant le remet à un(e) animateur (trice) au bus ou au portail de l'établissement ;
- dès sa présentation à un(e) animateur (trice), dans le cas d'enfants scolarisés en élémentaire arrivant seuls sur la structure ;
- dès sa sortie de l'école, pour les enfants inscrits à l'ALAE du mercredi.

L'accompagnant doit transmettre toute information nécessaire au bon déroulement de la journée et concernant la reprise de l'enfant le soir.

Pour toute arrivée exceptionnelle après le début des classes, justifiée préalablement auprès du directeur d'école, il est impératif de prévenir le responsable du service périscolaire avant 9H00 afin que l'enfant soit comptabilisé dans les effectifs d'accueil périscolaire.

La collectivité, après avoir échangé avec la famille, se réserve le droit d'aménager les modalités d'accueil des enfants.

3/Départ en fin de journée :

L'enfant de plus de 8 ans peut partir seul à condition que ses responsables légaux l'aient expressément autorisé sur le Dossier Unique d'Inscription.

Dans tous les autres cas, les enfants ne seront remis par les animateurs ou accompagnateurs du bus, qu'au **responsable légal** ou à toute autre **personne dûment mandatée. Une pièce d'identité sera demandée.**

Dès lors que l'enfant est récupéré par un adulte autorisé, il est sous sa responsabilité directe et ne peut pas retourner au sein du service périscolaire ou extrascolaire.

Les noms des personnes mandatées par les responsables légaux pour récupérer les enfants dans les services extrascolaires et périscolaires doivent préalablement être mentionnés sur la Fiche de renseignements pour l'ensemble de la famille et pour toutes les activités municipales auxquelles les enfants d'une même famille sont inscrits.

Sur **demande écrite** de dérogation du responsable légal, un mineur de **plus de 14 ans** pourra être habilité à venir chercher un **enfant** de moins de 8 ans, sous réserve de la décharge de responsabilité dûment remplie.

Pour les Nouvelles Activités Périscolaires et afin de préserver le bon fonctionnement du service, le départ de l'enfant ne peut se faire qu'à l'issue du temps NAP.

4/Retards :

Passée l'heure de fermeture officielle de l'accueil de loisirs, le retard des personnes chargées de venir chercher les enfants entraîne un surcoût de fonctionnement du service. Pour cette raison, une compensation financière sera facturée par quart d'heure de retard selon le tarif en vigueur déterminé par délibération du Conseil municipal. Tout quart d'heure commencé est un quart d'heure dû.

En cas de retards répétés, la Mairie de Larra se réserve le droit de convoquer la famille.

Dans le cas d'un retard et lorsqu'aucune personne chargée de venir chercher l'enfant n'est toujours pas joignable après 19H, l'enfant sera remis à la Gendarmerie.

III. Vie pratique :

Des vêtements adaptés aux activités et marqués au nom de l'enfant devront être fournis. Les vêtements oubliés, égarés et non réclamés, à l'issue de la chaque période de vacances, seront remis à une association caritative.

Pour le bon fonctionnement des accueils collectifs, il est interdit d'amener des objets de type téléphone portable, MP4, consoles de jeux etc., tout objet précieux (bijoux, appareil photo numérique, etc.) ou de l'argent de poche. En cas de perte, de vol ou de détérioration, la Mairie de Larra se dégage de toute responsabilité. Enfin, tout objet susceptible de représenter un danger quelconque est strictement interdit.

IV. Règles d'hygiène :

Les enfants sont tenus de respecter le présent règlement intérieur et notamment les règles élémentaires de sécurité et d'hygiène.

Par ailleurs, les parents s'engagent à ce que leurs enfants respectent toute règle qui aurait vocation à compléter le présent règlement intérieur, notamment dans le cas de la survenance d'un risque sanitaire.

Ainsi, dans le cadre d'une crise sanitaire liée à une épidémie, telle que celle relative à un virus de type coronavirus, les usagers s'engagent à respecter les mesures dites « barrières » d'hygiène et de distanciation sociale définies au niveau national et devant être observées en tout lieu et en toute circonstance. Des mesures supplémentaires pourront être prises. Les parents s'engagent donc à ce que leurs enfants appliquent strictement l'ensemble de ces mesures et respectent toute mesure complémentaire qui serait imposée par la Mairie de Larra, par la réglementation ou par des préconisations gouvernementales ou locales.

V. Santé :

1/Dispositions générales :

Les enfants ne peuvent être accueillis au sein des services périscolaire ou extrascolaire en cas de fièvre, de maladie contagieuse. En cas de blessure, le responsable de la structure pourra demander un certificat du médecin attestant que l'enfant est apte à la vie en collectivité.

Les responsables légaux s'engagent à informer la collectivité de tout problème de santé physique ou psychologique concernant l'enfant, y compris tout antécédent médical nécessaire à une prise en charge médicale d'urgence en complétant le dossier d'inscription.

Chaque structure tient à jour un registre-journal de l'infirmérie sur lequel seront décrits les différents accidents, symptômes ou maladies survenus pendant la journée ainsi que les éventuels traitements à administrer sous couvert d'un PAI.

En cas de maladie apparue durant l'accueil de l'enfant à l'accueil de loisirs, la famille sera contactée pour venir chercher l'enfant et l'emmener consulter son médecin traitant.

Le directeur de l'accueil de loisirs peut également, s'il le juge nécessaire, prendre l'initiative d'appeler le médecin traitant et d'en aviser ensuite les responsables légaux de l'enfant.

Les obligations de l'équipe d'animation lors d'un accident sont les suivantes :

- en cas de blessures bénignes, une pharmacie de secours permet d'apporter les premiers soins ;
- en cas d'accident, de choc violent ou de malaise persistant, le directeur fait appel aux services d'urgences médicales (pompiers 18, S.A.M.U. 15).

2/La mise en place d'un PAI :

Pour toute allergie ou maladie chronique nécessitant un traitement, un certificat médical (d'un allergologue le cas échéant), un protocole d'accueil individualisé (PAI) et le formulaire de demande renseigné par la famille sont exigés un mois avant la première fréquentation de l'enfant.

Les responsables légaux doivent transmettre le dossier PAI, l'ordonnance et les médicaments à la Direction d'école. La Direction transmettra ces documents et aux responsables de l'équipe d'animation.

Dans le cas de la mise en place d'un PAI, les responsables légaux s'engagent à fournir à la Direction de l'école tous les traitements indiqués par le PAI. Ces traitements seront accessibles à l'équipe d'animation. La Direction alertera les responsables légaux lorsqu'il faudra renouveler les médicaments compte tenu de la date de péremption.

Aucun accueil ne sera assuré sans le respect strict de cette procédure.

3/L'administration d'un traitement médical :

En cas de prise de médicaments en dehors d'un PAI, il est fortement recommandé de prévoir avec le médecin traitant un **traitement médicamenteux s'effectuant le matin ou le soir, sous la responsabilité des responsables légaux**.

Si le traitement nécessite une prise de médicaments impérativement pendant les horaires d'accueil péri et/ou extrascolaire, les médicaments seront remis au responsable de l'accueil dans leur emballage d'origine avec la notice d'utilisation. Les nom et prénom du mineur devront être inscrits sur l'emballage.

L'équipe d'encadrement est uniquement autorisée à **aider l'enfant dans sa prise de médicaments mais ne pourra nullement les lui administrer**, sous réserve d'une ordonnance médicale nominative en cours de validité, précisant la posologie, et d'une **déclaration sur l'honneur** autorisant le personnel d'animation à assister l'enfant dans sa prise de médicament.

Pour des ordonnances de longue durée, il est préférable d'envisager la mise en place d'un PAI.

4/Les demandes de régimes alimentaires spécifiques :

Dans le cas d'un régime lié à un PAI, les responsables légaux doivent fournir le repas de leur enfant.

Dans les autres cas d'un autre régime spécifique renseigné dans la fiche d'inscription, un plat alternatif selon les capacités du service de restauration scolaire.

5/Enfants porteurs d'un ou plusieurs handicaps :

Les enfants porteurs d'un ou plusieurs handicaps sont accueillis selon les capacités de la collectivité après concertation avec le directeur de la structure qui prendra attaché si nécessaire avec un référent professionnel de l'enfant et conviendra si besoin des modalités spécifiques d'accueil (élaboration d'un protocole d'accueil individualisé).

Les familles peuvent concernés peuvent bénéficier de la mise en place d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS).

VI. Modalités d'inscription et d'annulation

1/ Règles d'inscription :

L'inscription est obligatoire et annuelle ; elle doit être renouvelée avant chaque rentrée scolaire, sur présentation :

- de la fiche de renseignement dûment remplie ;
- du carnet de santé de l'enfant (*copie exclusivement de la partie relative aux vaccinations*) ;
- d'une copie de la dernière attestation CAF pour les familles allocataires
- d'un protocole d'accueil individualisé (PAI) en cas d'allergie alimentaire ou de contre-indication médicale ;
- de la photocopie de l'attestation d'assurance « responsabilité civile » scolaire, périscolaire et extrascolaire
- d'une copie d'un extrait du jugement ou de l'ordonnance stipulant le cadre d'exercice de l'autorité parentale le cas échéant, en application de l'article IX.

La Fiche de renseignement est le document de référence. Elle permet de transmettre aux services les informations essentielles à l'accueil de leur(s) enfant(s). Elle a vocation à être enregistrée par les services sur le **Portail famille** afin d'ouvrir le profil de l'enfant sur la plateforme et d'y permettre l'inscription de l'enfant aux services périscolaires et extrascolaires. L'enfant pourra fréquenter l'un de ces services dès que le dossier complet aura été remis à la collectivité. Elle est à remplir **au format papier lors de la première inscription. Il appartient ensuite aux familles de mettre à jour la fiche de leur enfant directement sur le Portail famille**, à chaque rentrée scolaire et en cours d'année si nécessaire.

2/ Modalités d'inscription et d'annulation :

Le Portail famille devient l'outil de principe pour l'inscription des enfants : une fois la fiche de renseignement enregistrée, les familles reçoivent des codes d'accès au Portail famille. Les familles doivent saisir elles-mêmes et de manière dématérialisée l'inscription de leur(s) enfant(s)

- aux services périscolaires, à savoir :
 - le SMA le matin et/ou le soir
 - et/ou à la restauration scolaire
 - et/ou aux temps NAP
Les inscriptions doivent s'effectuer pour l'année entière. Elles peuvent être modifiées ou annulées jusqu'à la veille minuit précédent le jour réservé
- aux services extrascolaires, à savoir
 - le matin avec le repas
 - ou l'après -midi sans le repas
 - ou la journée entière

Les inscriptions sont obligatoires pour l'ALSH car assujetties à des taux d'encadrement des enfants et déclarées auprès du Service Départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la Haute -Garonne.

- Pour le mercredi : Elles peuvent être modifiées ou annulées jusqu'à 48h00 jours ouvrés avant la prestation,
- Pour les vacances scolaires, les inscriptions sont ouvertes sur le portail familles, un mois avant **le début des vacances scolaires**. Elles peuvent être modifiées ou annulées durant la période définie pour chaque période de vacances et communiquée aux familles.

Les familles ont accès à un guide d'utilisation du Portail famille. Par exception, les publics les plus éloignés du numérique peuvent bénéficier d'un accompagnement en Mairie et/ou s'inscrire au moyen d'un formulaire papier.

Les familles s'engagent à honorer leurs inscriptions. Toute prestation non-annulée à temps (au plus tard à minuit la veille du jour réservé) est due

Les familles dont les enfants sont présents sur les temps d'accueils péri et extrascolaires sans avoir fait l'objet d'une inscription préalable, se verront facturés du montant de la prestation avec une majoration de 50%.

En cas de non-respect de ces règles ou d'annulations répétitives de nature à perturber le bon fonctionnement du service, la Mairie se réserve le droit de suspendre l'accueil d'un enfant dans les services concernés (périscolaire, extrascolaire) à titre temporaire ou pour le reste de l'année scolaire, après notification par courrier.

VII. Tarifs et modalités de remboursement

1/Tarifs :

Les tarifs sont fixés chaque année par délibération du Conseil Municipal.

Ces tarifs sont mis à la disposition du public sur le site internet de la Mairie de Larra (www.larra.fr).

Le service de bus est réalisé par le Conseil Régional. Le Conseil Régional détermine les prix et les modalités de ce service ou sa gratuité le cas échéant.

2/Modalités de paiement :

Chaque mois une facture récapitulative des fréquentations des accueils péri et extrascolaires et des repas du mois précédent est communiquée aux familles par le biais du portail famille.

Le paiement est à régler mensuellement au plus tard à la date d'échéance soit par:

- **prélèvement bancaire**
- **virement bancaire, avec le numéro de facture en libellé.**
- **chèque bancaire, libellé à l'ordre du « Trésor Public »**
- **espèces uniquement en mairie auprès de la régisseuse.**
- **chèques vacances (ANCV), uniquement pour le mercredi et vacances scolaires**
- **chèques CESU sauf pour les repas**

Les familles sont informées qu'une fois la date d'échéance passées, les factures non réglées sont transférées au Trésor Public qui aura la charge du recouvrement. A partir de cette date, il n'est plus possible de régler les factures concernées auprès de la collectivité. Celles-ci doivent être réglées auprès du Trésor Public (DGFiP) selon les modalités qui apparaissent dans l'avis de sommes à payer.

La collectivité se réserve le droit de ne pas accueillir au centre de loisirs un enfant lorsque les factures ne sont pas acquittées.

3/Pénalités de retard :

Cf. Point II.4.

4/Demande de révision de tarif :

Les familles peuvent faire une demande de révision de leur tarif lié, sans effet rétroactif, en cas de changement de leur quotient familial. Il appartient aux familles d'informer les services de la Mairie (régie) de l'évolution de leur quotient familial.

5/Modalités de remboursement :

Les familles s'engagent à honorer leurs inscriptions. Toute prestation non-annulée à temps (au plus tard à minuit la veille du jour réservé) est due.

En cas d'absence de plusieurs jours pour les motifs suivants :

- Maladie de l'enfant
- Hospitalisation de l'enfant

• Maladie d'un parent un délai de carence de deux jours s'applique : Le délai de carence de deux jours implique que seules les absences d'au moins trois jours pourront être remboursées, à partir du troisième jour d'absence, et à condition que la famille ait fait la démarche de prévenir la collectivité via le Portail famille ou par mail à l'adresse alsh@larra.fr . Un certificat médical n'est pas exigé.

Pour les cas suivants, aucune prévenance ni justificatif ne sera exigé et le remboursement sera effectué :

- Accident ou maladie survenu à l'école ou les temps d'accueil impliquant le départ de l'enfant
- Grève de l'enseignant ou du personnel municipal
- Sortie scolaire
- Fermeture de l'accueil de loisirs ou de la cantine ou annulation des services municipaux

Dans tous les autres cas, la journée sera due.

VIII. Responsabilité et Assurances

Une assurance responsabilité civile incluant les temps périscolaires et extrascolaires et garantissant les dommages dont les enfants seraient les auteurs devra être souscrite pour fréquenter les accueils de loisirs municipaux. Il est rappelé que la responsabilité civile ne garantit que les dommages que la personne pourrait causer à autrui. Il est donc recommandé de souscrire un contrat d'assurance « individuelle accident » susceptible de permettre une indemnisation en cas de dommages corporels que pourrait subir personnellement l'enfant, indépendamment de toute responsabilité.

Indépendamment de toute faute opposable au personnel d'encadrement, les parents sont responsables du comportement de leur enfant. Les parents peuvent être appelés à répondre des dommages causés par ce dernier. Ils sont donc pécuniairement responsables de toute détérioration matérielle de biens, volontaire ou involontaire, survenue du fait de l'enfant.

De son côté, la Mairie de Larra a souscrit une assurance couvrant les dommages et réparations en cas d'accident engageant sa responsabilité. Cependant, la Mairie de Larra ne pourra être tenue pour responsable pour vols ou détériorations sur les effets personnels des enfants. De même, la collectivité décline toute responsabilité en cas d'incident survenu avant l'ouverture ou après la fermeture de l'accueil de loisirs, ainsi qu'en cas de vol, de perte (vêtements, portables,...) durant la journée. Il est donc fortement conseillé aux enfants de ne pas apporter d'objets de valeur. Les personnes qui souhaitent être couvertes pour ce type de risques sont invitées à faire le nécessaire auprès de leur compagnie d'assurance.

VII. Autorité parentale

Le cas échéant, la situation parentale s'apprécie au regard de l'exercice de l'autorité parentale.

Lorsqu'au moment de l'inscription deux représentants légaux sont identifiés, l'exercice conjoint de l'autorité parentale est présumé. Dans le cas où seulement un des parents serait investi de l'autorité parentale, il incombe à celui-ci d'en informer les agents de la collectivité au moment même de l'inscription de l'enfant. Si une modification dans l'exercice de l'autorité parentale intervient par la suite, elle devra être signalée par écrit en joignant une copie du jugement ou de l'ordonnance du juge des affaires familiales.

En outre, il appartient aux parents, en cas de différend relatif au droit de garde, d'en informer les agents de la collectivité chargés de l'encadrement des activités dans les délais les plus brefs. Le cas échéant, l'extrait du jugement ou de l'ordonnance le (la) plus récent(e) du juge des affaires familiales devra être présenté.

VIII. Respect du règlement :

Les enfants participant aux activités s'engagent à respecter le présent règlement.

Toute attitude de l'enfant ou de la famille incompatible avec la vie en collectivité (dégradation, vol, violence verbale et/ou physique, non-respect des personnes ou du matériel) sera sanctionnée par la collectivité selon le cadre juridique en vigueur.

Selon la nature des faits et/ou manquements :

- 1- Dans un premier temps, un avertissement pourra être donné à l'enfant et/ou à la famille.
- 2- En cas de récidive, le manquement fera l'objet d'un courrier de rappel à l'ordre adressé aux responsables légaux de l'enfant par la collectivité.
- 3- En cas de nouvelle récidive ou de faits graves, **la Mairie se réserve le droit de suspendre l'accueil d'un enfant dans les services concernés (périscolaire, extrascolaire et service de bus) à titre temporaire ou pour le reste de l'année scolaire, après notification par courrier.**

Tout comportement violent ou incorrect venant des familles ou des enfants envers les animateurs ou les autres enfants pourra faire l'objet d'une exclusion et, le cas échéant, de poursuites pénales selon leur gravité.

IX. Droit à l'image :

Certains évènements durant l'année peuvent nécessiter une autorisation d'utilisation de l'image et/ou de la voix (photographies, vidéos, etc.) de l'enfant inscrit.

Chaque éventuelle utilisation de son image et/ou de sa voix par la Mairie ne pourra être effectuée qu'avec son consentement explicite et celui de son responsable légal.

Afin de recueillir ce consentement, un formulaire (ou tout autre document permettant de recueillir spécifiquement le consentement) leur sera transmis préalablement à l'utilisation de son image et/ou de sa voix. Un formulaire est à remplir pour l'ensemble du temps périscolaire sur toute l'année et, de même, pour chaque période de vacances scolaires.

X. Protection des données personnelles

Dans le cadre de l'organisation des accueils de loisirs municipaux et notamment durant la procédure d'inscription, la Mairie de Larra est amenée à recueillir et à traiter des données personnelles des usagers.

Le Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD) du 24 mai 2016 et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés, modifiée, encadrent le traitement et l'utilisation de ces données personnelles.

Ainsi, les informations relatives au traitement de leurs données personnelles seront apportées aux usagers au moment de l'inscription.

De plus, ces informations pourront aussi être transmises à tout moment à tout usager qui en ferait la demande auprès de la Mairie.

DISPOSITIONS PROPRES AU SERVICE EXTRASCOLAIRE (ALSH)

XI. Modalités d'inscription

Les enfants sont accueillis dans la limite des places disponibles au sein des accueils de loisirs de la Mairie de Larra.

La procédure d'inscription est lancée avant chaque période de vacances scolaires. Les inscriptions sont clôturées au plus tard deux semaines avant le premier jour de centre de loisirs. La date de clôture des inscriptions est mentionnée au moment de l'ouverture des inscriptions.

Chaque inscription est nominative. Aucun enfant non inscrit ne pourra être accueilli, même en remplacement d'un enfant inscrit qui serait empêché.

En cas d'absences répétées, pour des vacances ultérieures, l'inscription de l'enfant sera regardée comme non prioritaire dans le cas d'un nombre de places limité.

La collectivité se réserve le droit de ne pas accueillir un enfant lorsque les factures ne sont pas acquittées.

Cf paragraphe VI

XII. Périodes et horaires d'accueil

Les horaires d'accueil peuvent varier d'une période de vacances à l'autre.

Les familles sont informées des horaires proposés lors de l'ouverture des inscriptions.

XIII. Participation financière des familles aux sorties

Durant les vacances scolaires, des sorties ou des animations sur le centre de loisirs peuvent être proposées. Selon les sorties en question, une participation financière des familles peut être demandée. Le cas échéant, les familles seront informées du montant lors de l'ouverture des inscriptions.

La participation des familles sera prélevée directement au moment de la facturation.

En cas de difficultés financières, la famille pourra se tourner vers le Centre communal d'action sociale.

DISPOSITIONS PROPRES AUX TRANSPORTS

I. Ramassage scolaire (matin, soir et mercredi midi)

Le transport scolaire est une compétence de la Région.

L'inscription préalable au transport est obligatoire. Elle s'effectue chaque année directement près du Conseil Régional.

Les circuits (horaires et points de ramassage) sont définis par le Conseil Régional.

En cas de modification exceptionnelle des circuits par le transporteur (travaux sur voirie par exemple) ou d'annulation du transport (intempéries par exemple, ou cas de force majeure), les familles en seront avisées dans toute la mesure du possible par le Conseil Régional. Dès lors, il est de la responsabilité des familles de veiller à bien informer le Conseil Régional de tout changement de coordonnées (adresse, téléphone, e-mail).

Les familles doivent se conformer au règlement approuvé par le Conseil régional, consultable sur le site

II. Transport dans le cadre de sorties du centre de loisirs

Dans le cadre du centre de loisirs, des sorties peuvent être proposées impliquant de prendre des transports collectifs.

Les départs et les arrivées se font au centre de loisirs.

Le comportement de l'enfant doit être compatible avec sa sécurité et la sécurité de tous.

A l'arrivée du bus, l'enfant doit attendre que le car s'arrête complètement avant de s'en approcher et d'y monter, sans occasionner de bousculade. Il est formellement interdit de toucher les poignées, serrures ou dispositifs d'ouverture des portes et issues de secours avant l'arrêt complet du véhicule.

A la montée dans le bus, l'enfant se dirige directement vers une place disponible et ne dépose aucun objet dans le couloir central (il peut utiliser les portes bagages ou placer son sac sous son siège).

Pendant le trajet, il reste assis, ceinture de sécurité attachée et respecte les règles de vie du car. A la descente du bus, il attend l'arrêt complet du véhicule et que l'accompagnateur l'autorise à descendre.

Si le comportement d'un enfant nuit ou a nui au bon déroulement du transport et à la sécurité du conducteur ou des autres passagers, l'enfant pourra être refusé pour une nouvelle sortie, voire du centre pour la ou les journée(s) qui correspond(ent) à une sortie en dehors du centre de loisirs pour tous les enfants.



6.3 Projet pédagogique mini-séjour vélo

MINI CAMP

Du 10 au 11 Juillet 2024



WWW.JROADTRIP.TV



A MONTECH -

Tarn et Garonne

SOMMAIRE

I . Présentation du projet

II. Contexte

III. Objectifs

IV. Moyens

V. Organisation pédagogique

VI. Annexe

I . Présentation du projet

Mini camp, 2 jours et 1 nuit à Montech.

Départ et retour en vélo par le canal latéral (canal du Midi).

Les effectifs, 2 adultes et 10 enfants entre 08 à 12 ans.

Le mini camp tiendra une place importante, car il permettra, aux enfants, de vivre un départ en vacances hors du domicile familial et en dehors du centre de loisirs (école), c'est une belle possibilité, pour les enfants, de partir en séjour collectif.

Ce projet pédagogique permettra aux participants de vivre ensemble, à leur rythme, et de prendre des responsabilités au sein d'un groupe à faible effectif.

II. Contexte

Le Canal de Garonne, ou canal latéral prolongement du Canal du Midi

Construit au 19^e siècle, le Canal prolonge le Canal du Midi de Toulouse à Castets-en-Dorthe permettant aux bateaux de relier la Méditerranée à l'Atlantique en évitant le cours turbulent de la Garonne.

Pierre-Paul Riquet, à l'origine du Canal du Midi entre Sète et Toulouse au 17^e siècle, avait déjà envisagé les travaux de jonction jusqu'à l'Atlantique. Mais l'idée, dut attendre presque deux siècles pour être réalisée. Les travaux commencent en plusieurs points simultanément et des milliers d'ouvriers vont construire les 193 km de voie fluviale. La section de Toulouse à Agen fut achevée en 1850, celle d'Agen à Castets-en-Dorthe en 1856 après 17 ans de travaux.

Conçu pour la navigation marchande à laquelle il est bien adapté grâce à son tracé rectiligne. Le tourisme fluvial se développe fortement à partir des années 1970 avec des bateaux transportant les visiteurs à la rencontre d'un cadre naturel et historique exceptionnel.

Aujourd'hui c'est l'ensemble du Canal de Garonne qui est cyclable de Castets-en-Dorthe, près de Langon, à Toulouse en passant par Agen, Moissac, Montech et bien d'autres haltes fluviales.

Montech

Est une commune du département de Tarn-et-Garonne, en région Occitanie. Sur le plan historique et culturel, la commune est dans le Pays Montalbanais, correspondant à la partie méridionale du Quercy

Ancien village fortifié du début du XII^e siècle, Montech était autrefois propriété des comtes de Toulouse. Après une prospérité économique au XVIII^e siècle, liée à l'industrie textile, elle est aujourd'hui surtout appréciée pour son charme et son offre touristique. On peut d'ailleurs encore admirer un nombre important de monuments qui rappellent toute l'histoire glorieuse de Montech.

Bien située, la ville est idéale pour partir à la découverte de Montauban, ou pour s'initier aux joies de la randonnée au cœur d'une magnifique nature.

Unique au monde dans son style, la pente d'eau de Montech est un intéressant ascenseur à bateaux. Il prend place sur le canal latéral de la Garonne, au cœur de la commune. Il a été inauguré en 1974 pour remplacer l'ancien bac.

Pente d'eau

Cet ouvrage, première mondiale, permettait d'éviter le passage des 5 écluses successives et faisait gagner près de 45 min aux bateaux qui l'empruntaient, et assurant autrefois le passage de 250 tonnes de marchandises, une invention 100% française !

Aujourd'hui devenu un élément incontournable du patrimoine industriel local, le site touristique de la Pente d'eau de Montech rend hommage à l'inventivité des hommes et en particulier à son ingénieur Jean Aubert.

Réhabilitée de façon innovante, la machine de la Pente d'eau de Montech s'est parée de nouvelles couleurs afin de recevoir ses visiteurs.

III. Objectifs

Le projet devra en faire un lieu où les enfants pourront :

- vivre à leur rythme, échanger, gagner d'autonomie, participer aux actes de la vie quotidienne («vivre ensemble») ;
- apprendre, rencontrer l'autre, découvrir une autre région, la vie de camping («ouverture sur le monde») ;
- découvrir le canal et son environnement, les écluses, la pente d'eau, ancienne papeterie («l'environnement»).

La vie au camp traduira les conceptions du projet éducatif de la commune.

IV. Moyens

Moyens matériels et structurels

La marie prend en charge:

- l'encadrement des enfants sera assurés par les animateurs
- l'hébergement et activités
- la nourriture
- la pharmacie
- le transport (nourriture, tentes, oreillers et doudous)

Le camping mis à disposition :

- 2 marabouts 4 places chacun
- 1 emplacement pour des tentes
- l'espace cuisine, stockage des denrées alimentaires
- toilettes et douches
- aire de jeux
- piscine surveillée

L'office de tourisme de Montech :

- jeu de piste de la Pente d'eau
- un livret jeu par enfant

Les activités :

- assurées et encadrées par les 2 animateurs de la marie
- le convoyage (en vélo) des enfants sera également encadré par les 2 animateurs du séjour.

Les parents sont responsables :

- ramener et récupérer son ou ses enfants à l'accueil du départ et d'arrivée
- de fournir le vélo en bon état, le casque et gilet jaune
- organiser avec son enfant leur sac de séjour

Les moyens humains

Effectifs

Notre équipe se compose de 2 adultes pour 10 enfants :

Une directrice, Patricia DA SILVA, 47 ans, en possession du BPJEPS depuis 11 ans, ayant l'expérience de direction à la mairie de Larra depuis 2018 et diplômé PSC1 secouriste (2023).

Un animateur, Enzo LAID, 20 ans, aussi diplômé PSC1-2023 secourisme, ayant Licence 2 STAPS, l'expérience en animation depuis de 2022.

V. Organisation pédagogique

Avant

Les parents font les inscriptions du 21 mai 2024 jusqu'au 09 juin 2024, via portail famille pour les vacances de juillet. L'équipe d'animation choisira les 10 enfants entre 08 et 11 ans plus confirmés pour une sortie vélo et nuitée en camping.

La veille du départ, le mardi 9 juillet, l'équipe d'animation préparera les dossiers enfants, la pharmacie, vérifiera la météo, la nourriture et le rappel aux parents. Nous inciterons les parents à reprendre la liste du trousseau que nous avons travaillé en amont et d'en revoir tout le contenu ceci afin de ne pas avoir de mauvaises surprises durant le séjour.

Pendant

Le jour du départ, les enfants seront accueillis à 7h30 à l'écluse d'Emballens par l'équipe d'animation, pour le départ en vélo à 8h.

Nous veillerons au bon déroulement de ce moment privilégié. En effet, les parents nous confient leurs enfants, ainsi nous devrons être à l'écoute des dernières recommandations des parents.

L'équipe d'animation vérifiera que chaque enfant ait bien le gilet, le casque et le vélo en bonne conditions de sécurité.

Les enfants auront chacun un sac à dos contenant, une casquette, une bouteille d'eau,, crème solaire, une petite serviette, une collation : barre de céréales ou compote par exemple.

Les 2 animateurs auront aussi leur sac à dos avec la même liste que les enfants plus, les dossiers sanitaires de chaque enfant, la pharmacie et un kit vélo.

Enfants et adultes, appliqueront le code de la route en vélo, devront rester en fille indienne, un animateur devant et l'autre en dernier, tout au long du trajet de 21 km avec une pause tous les 5 km afin de boire, faire des étirements et marcher, le 10eme km, nous feront une collation de plus.

Un agent mairie transportera (voiture mairie) la nourriture, tentes, oreillers, doudous, etc et déposera au camping municipal de Montech.

Les enfants devront effectuer les tâches de la vie collective en roulement, comme la vaisselle, leur linge, mise de la table, nettoyage du camp... pour veiller au bon fonctionnement du séjour.

Un bilan en fin de la journée entre enfants et adultes sera mis en place pour permettre à tous de donner son avis sur le ressenti de la journée, parcours vélo,

mise en place du camping et activités. Nous, animateurs, veillerons ainsi à ce que nos objectifs soient atteints ou à réajuster.

Ces retours vont permettre de se remettre en question afin d'améliorer la qualité des contenus pédagogiques.

Certaines heures sont impératives (heures de repas) et d'autres indicatives. Nous veillerons à ce que chacun ne se sente pas enfermé dans un carcan horaire pour les activités. Par exemple, pour les plus jeunes, dépassé une certaine heure le temps calme est possible et bien souvent nécessaire. De plus, nous veillerons à toujours être « force de proposition », même pendant les moments de temps libres ainsi qu'aux activités dirigées ou non des enfants.

Journée Type

Jour 1 :

HEURE	ACTION
7h30 - 8h00	Accueil parents enfants à l'écluse d'Emballens
8h00	Départ en vélo au bord du canal latéral (20km)
8h30 - 10h	Pause à chaque 5km (environ)
10h30 - 11h45	Arrivée au camping - installations - temps libre
11h45 - 12h00	Préparation repas
12h00 - 13h00	Repas
13h00-13h30	Rangement, vaisselle
13h30-14h00	Temps libre
14h00-16h30	Activité : visite à l'ancienne papeterie
16h30 - 17h00	Goûter, temps libre, bilan
17h00 - 18h30	Activité : piscine
18h30 - 19h	Douche
19h00 - 19h30	Préparation repas
19h30-20h30	Dîner
20h30-21h00	Rangement, vaisselle
21h00 - 22h00	Jeux calmes, bilan et coucher échelonné
22h00 - 23h00	Retour en tente, toilette et coucher

Jour 2 :

HEURE	ACTION
7h00 - 8h30	Réveil échelonné, passage au toilette, habillage
8h30 - 9h00	Petit déjeuner
9h00 - 9h30	Rangement, vaisselle
9h30 - 11h00	Activité : jeu de piste « Pente d'eaux »
11h00 - 11h30	Temps libre
11h30 - 12h00	Préparation repas
12h00 - 13h00	Repas
13h00 - 13h30	Rangement, vaisselle, les affaires dans la voiture mairie
13h30 - 14h00	Temps libre
14h00 - 15h30	Activité : jeux collectif (Parc au bord du canal)
15h30 - 16h00	Goûter
16h00 - 18h00	Retour en vélo au bord du canal latéral (20km)
18h00 - 18h30	Écluse d'Emballens : Accueil de départ - parents enfants

Après

Après le séjour, l'équipe d'animation effectuera un inventaire général du matériel utilisé.

La directrice et l'animateur établiront un bilan des actions menées au cours du camp à partir des bilans effectués lors du temps calme avec les enfants.

Ce bilan sera remis à la coordonnatrice.

6.4 Projet mare

Animation mare de Larra

La fédération des chasseurs est une association agréée au titre de protection de l'environnement, ce qui permet d'organiser des actions d'informations et d'éducations sur la connaissance et la préservation de la faune sauvage et de ses habitats. L'apprentissage et la sensibilisation des enfants à leur environnement proche est essentiel pour une meilleure compréhension de la nature. C'est pourquoi l'animation repose sur un matériel pédagogique adapté qui favorise l'observation, la découverte et la prise de conscience des enjeux de la biodiversité en milieu naturel. L'objectif de la fédération est de sensibiliser les enfants à la nature, à la faune sauvage et à leur environnement tout en promouvant un comportement responsable et respectueux de l'environnement et de la biodiversité.

L'objectif de l'animation sur la thématique des mares est que les enfants prennent conscience de la fragilité des zones humides et la nécessité de préserver ces milieux qui abritent une biodiversité remarquable. A la suite de cette animation les enfants auront acquis des savoirs, savoir-faire et savoir-être :

- Savoir identifier une mare
- Connaitre les rôles et les menaces d'une mare ● Connaitre les espèces qui la peuple
- Identifier la faune et la flore aux abords d'une mare ● Refaire le cycle de vie des odonates et amphibiens ● Utiliser des clefs de détermination
- Comprendre le rôle et la place des êtres vivants dans leur environnement

Cette animation se fera en 4 interventions. La première aura lieu en classe, nous verrons avec les enfants la définition d'une mare, les intérêts pour l'Homme et la biodiversité, les menaces qui pèsent sur elle et pour finir la faune et la flore qui la peuple. La deuxième intervention aura lieu dans le bois de Cavaillé. Les enfants devront observer le milieu à la recherche d'empreintes, d'amphibiens, d'odonates et d'insectes aquatiques. Ils devront également tendre l'oreille pour tenter d'identifier des oiseaux aux chants. Enfin, nous poserons avec eux un piège photographique. Pour la troisième intervention nous regarderons avec les enfants ce que la caméra a filmé et nous les aiderons pour leur restitution finale. La restitution finale peut avoir lieu devant les parents où les enfants expliqueront ce qu'ils ont pu entendre et voir.



Déroulement

-
- Nombre de participant : 30 enfants maximum
 - 1er intervention = 2 heures
 - 2^{ème} intervention = 3 heures
 - 3^{ème} intervention = 2 heures
 - 4^{ème} intervention = restitution



Tableau séquentiel : 1^{er} intervention

Séquences	Objectifs spécifiques	Approches	Rythme	Temps
Brainstorming	état de connaissance des enfants sur le sujet	ludique	actif	15 min
Définition de la mare	savoir définir une mare	scientifique	calme	5 min
Utilité et menace d'une mare	connaitre l'intérêt d'une mare pour l'Homme et la biodiversité ainsi que les menaces qui pèsent sur les mares	ludique et scientifique	calme et actif	25 min
Pause				10 min
La vie dans une mare	connaitre la faune qui utilise la mare + cycle de vie des amphibiens et odonates	ludique	actif	45 min
La végétation d'une mare	connaitre la végétation de la mare	ludique	actif	15 min
Explication prochaine intervention	Se préparer à la prochaine intervention		calme	5 min

Tableau séquentiel : 2^{ème} intervention

Séquences	Objectifs spécifiques	Approches	Rythme	Temps
Avifaune	reconnaitre au chant et à la vu une dizaine d'oiseaux	ludique	actif	40 min
Empreintes	reconnaitre les traces laissées par la faune sauvage	ludique	actif	40 min
Amphibiens	reconnaitre au chant quelques amphibiens	ludique	actif	40 min
Piège photographique	connaitre l'utilité d'un piège photo et savoir le placer	ludique	actif	40 min
Explication prochaine intervention	expliquer ce qu'ils doivent préparer pour la troisième intervention		calme	20 min

Tableau séquentiel : 3^{ème} intervention

Séquences	Objectifs spécifiques	Approches	Rythme	Temps
Restitution piége photo	montrer aux enfants les photos et vidéos des pièges	ludique	calme	20 min

Regarder avec les enfants ce qu'ils ont fait et les aider si besoin : 30 min par groupe

Matériel nécessaire

1er intervention :

- Vidéo projecteur
- Tableau pour écrire

2ème intervention :

- Bottes
- Vêtement adapté en fonction de
- la météo
- Trousse de secours
- Jumelles s'il y a des enfants qui
- en ont
- Crayon à papier
- Retire-tique
- Panneau fait par les enfants
- pour signaler le piège
- photographique et ne pas y
- toucher

3ème intervention :

- Vidéo projecteur